

# PLQ N°30'162 - Pré-Bois

## Charte des aménagements extérieurs



## PRÉAMBULE

La présente charte des aménagements extérieurs accompagne le Plan localisé N°30'162 Pré-Bois et précise les principes d'aménagement et les mesures qualitatives pour garantir la cohérence des espaces libres.. Elle accompagne également le Plan des aménagements extérieurs (PAE), dont elle complète et détaille les orientations. Le document se structure en trois parties :

- Principes généraux et organisation des espaces libres ;
- Principes paysagers : mesures prescriptives ;
- Fiches descriptives des entités paysagères (par secteur).

Certains principes ont un caractère contraignant : ils sont identifiés comme « Éléments impératifs » et doivent être respectés lors des demandes d'autorisation de construire, sous validation des services compétents. Il sont indiqués ainsi dans la charte :

### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

## SOMMAIRE

<b>1 - Principes généraux</b>	<b>3</b>
1.1 - Entités spatiales simplifiées	3
1.2 - Entités paysagères	4
1.3 - Usages et ambiances	5
1.4 - Evolution des paysages	6
<b>2 - Principes paysagers</b>	<b>7</b>
2.1 - Emplacement des arbres majeurs	7
2.2 - Gestion des éclairages	8
2.3 - Gestion des eaux pluviales	9
2.4 - Mesures spéciales prises pour la préservation du biotope	10
2.5 - Clôtures de sécurité et de protection après chantier	12
<b>3 - Fiches descriptives des entités paysagères</b>	<b>13</b>
3.1 - Grande esplanade - route de Pré-Bois	14
3.2 - Mail diagonal	18
3.3 - Place - Ch. Emile-Taddéoli	22
3.4 - Espace naturel	25
3.5 - Promenade ferroviaire	28
3.6 - Parc-prairie - Chemin des Rameaux	31
3.7 - Massif Nord - Route de Pré-Bois	34
3.8 - Massif Sud - Route de Meyrin	36

### ANNEXE 1 - Plan d'abattage et de démolitions

*Indication : L'ensemble des plans figurant dans la charte des aménagements extérieurs est représenté au niveau du rez-de-chaussée (y compris plan en page de couverture).*

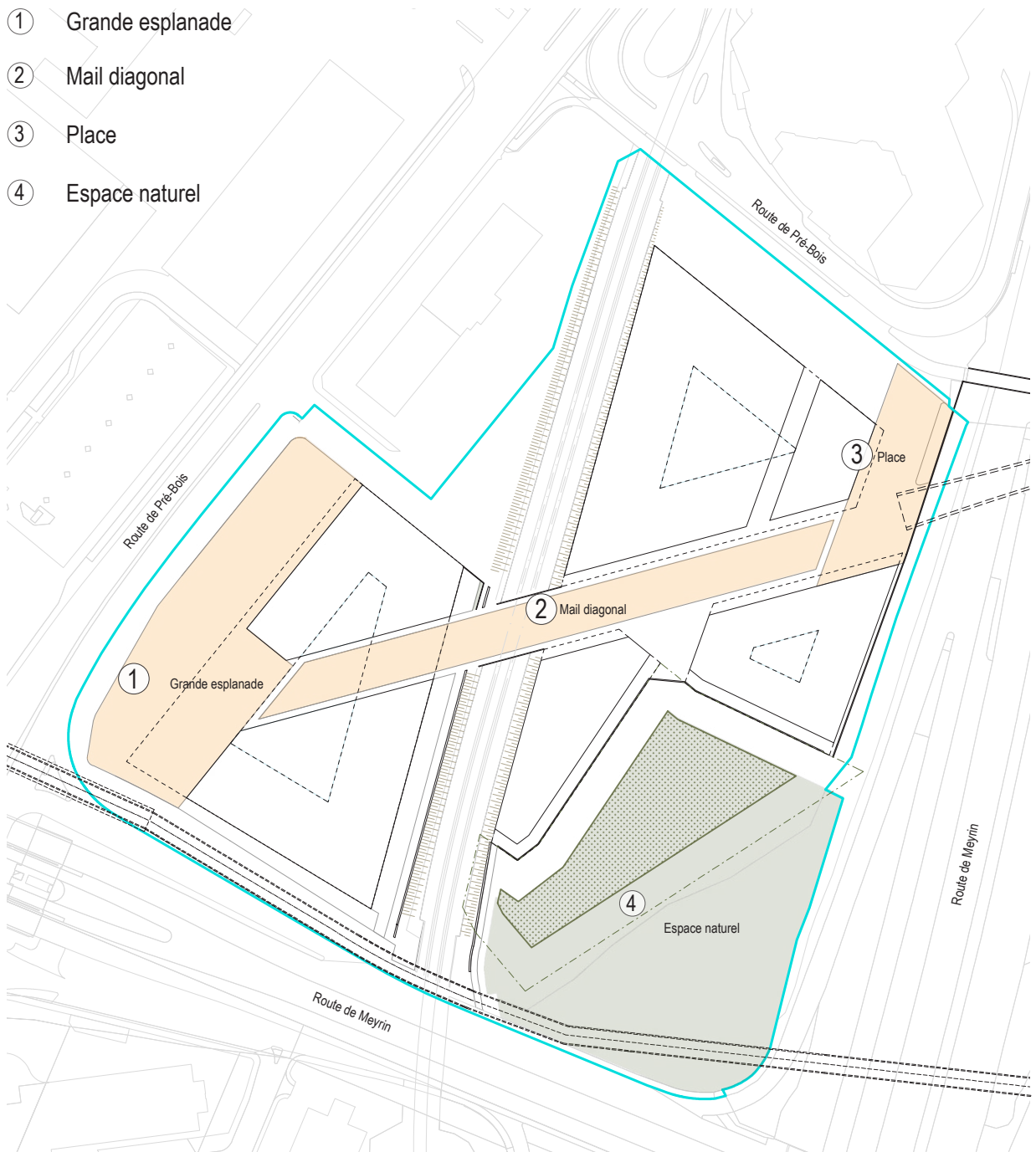
# 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

## 1.1 - Entités spatiales structurantes

Afin d'améliorer les connexions entre les quartiers de la commune, un réseau d'espaces publics structurants articule l'aménagement des espaces libres. Il est composé d'un mail principal, débouchant sur une grande esplanade à l'ouest et une place à l'est.

Au Sud, un espace naturel est préservé et protégé au travers de la création d'une réserve naturelle.

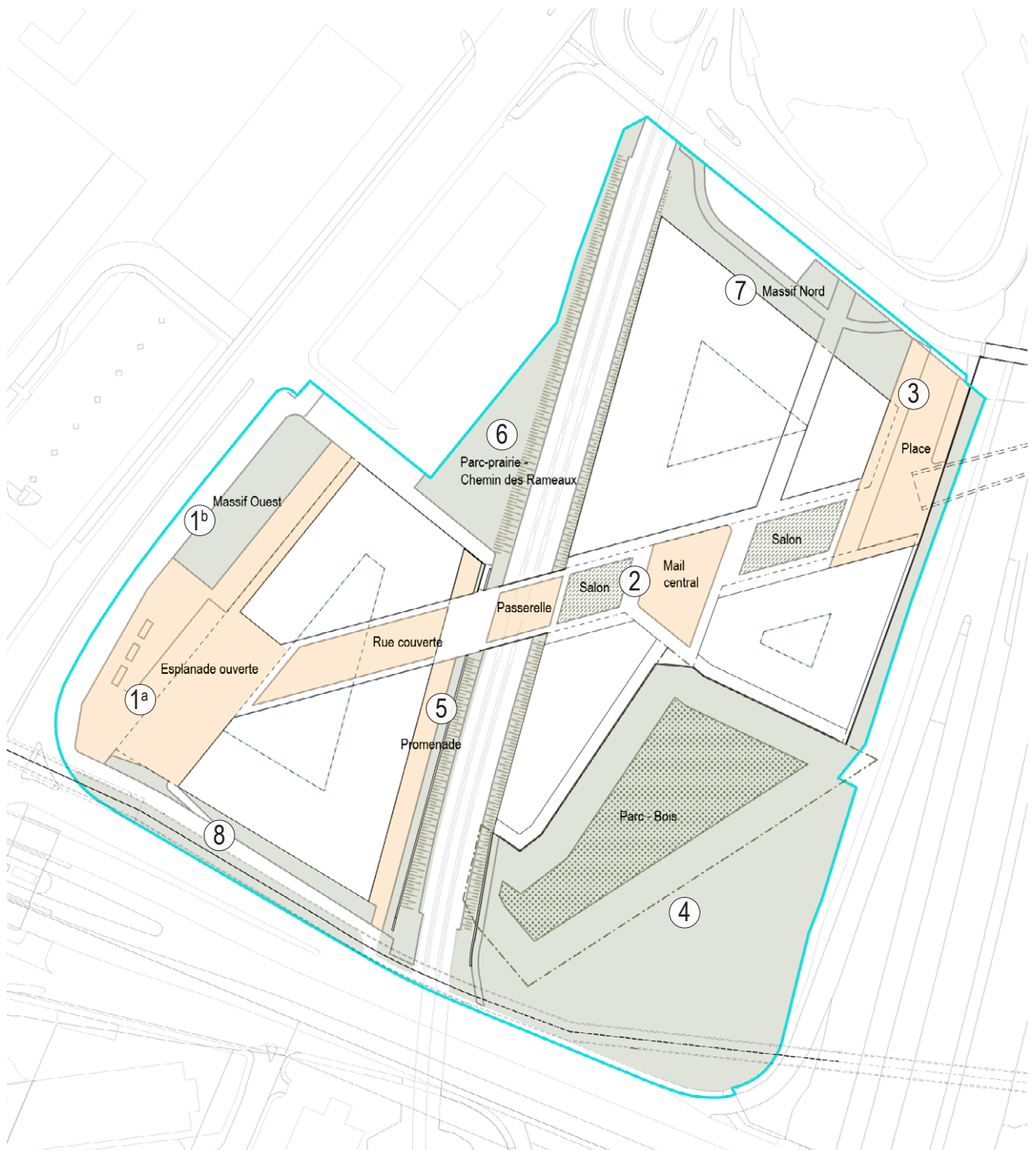
- ① Grande esplanade
- ② Mail diagonal
- ③ Place
- ④ Espace naturel



## 1.2 - Entités paysagères détaillées

Ces espaces libres se composent d'une diversité d'entités paysagères :

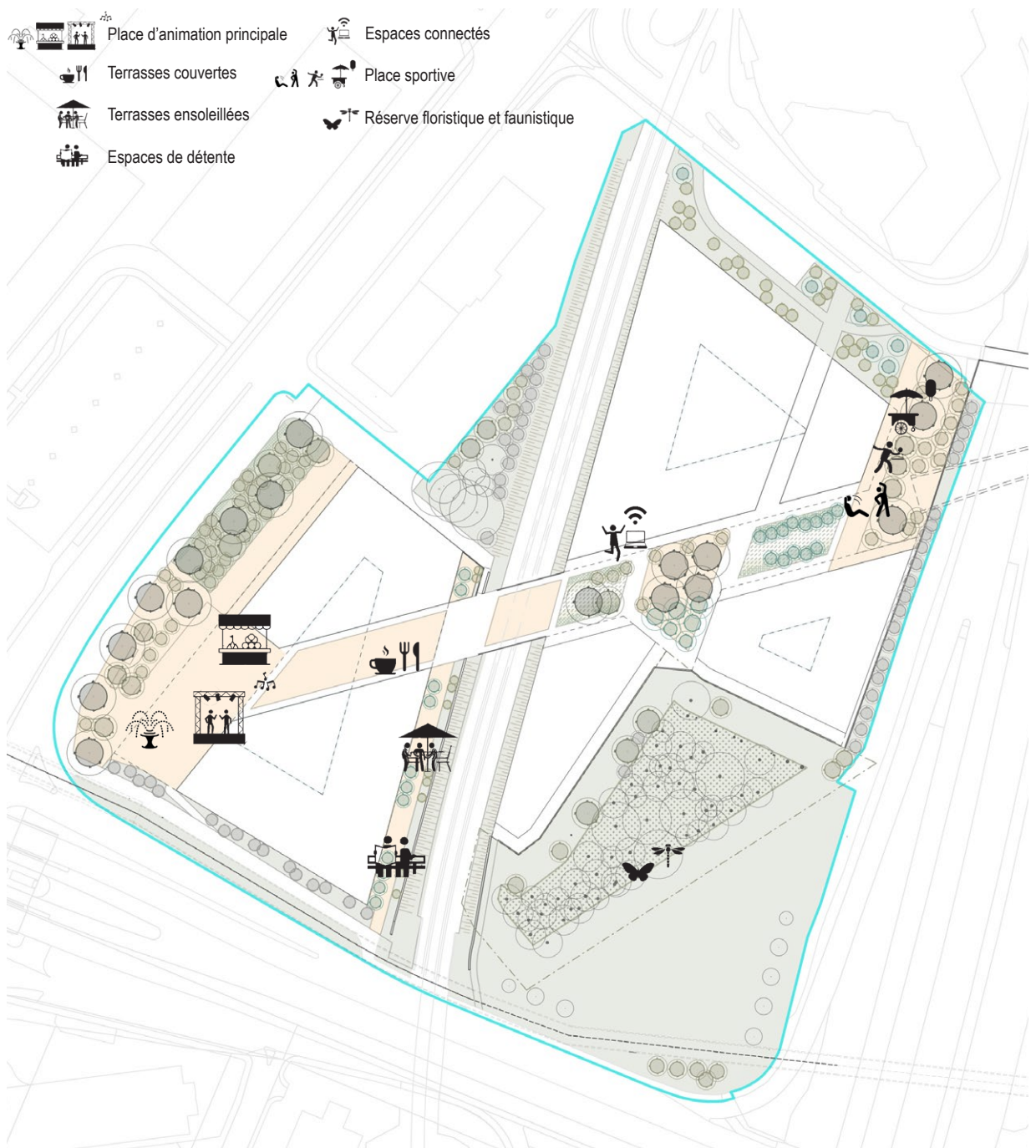
- |                                  |                                     |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| ① <sup>a</sup> Esplanade ouverte | ⑤ Promenade                         |
| ① <sup>b</sup> Massif Ouest      | ⑥ Parc-prairie - Chemin des Rameaux |
| ② Mail diagonal                  | ⑦ Massif Nord                       |
| ③ Place - Ch. Emile-Taddéoli     | ⑧ Massif Sud                        |
| ④ Espace Naturel                 |                                     |



## 1.3 - Usages et ambiances

La colonne vertébrale du projet (constituée successivement de l'Esplanade ouverte, de la Rue couverte, de la Passerelle, du Mail et de la Place au Chemin Emile-Taddéoli) concentre les activités sociales et sportives.

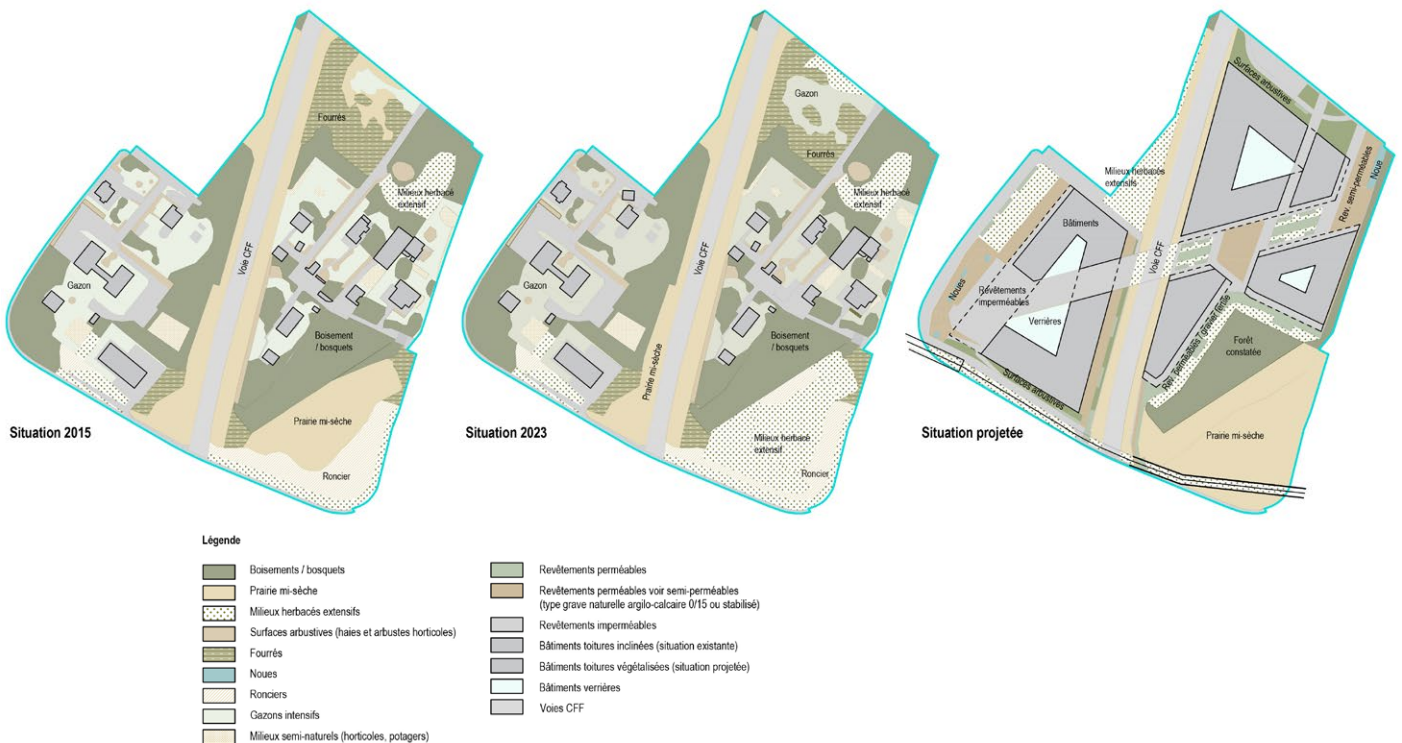
L'espace naturel au Sud (composé de la forêt et des prairies) sera maintenu à distance de la forte fréquentation au contraire afin de maintenir un espace le plus calme possible pour la faune et la flore.



## 1.4 - Evolution des paysages



La surface de canopée sera réduite par rapport à l'état existant, mais les plantations du projet visent malgré tout à ce que la qualité de cette future canopée soit intéressante et diversifiée pour la faune et la flore.



Le projet conserve des prairies sèches le long des voies ferrées ainsi qu'au sud de la forêt.

Les axes principaux articulés autour du Mail et reliant l'Esplanade ouverte à la Place au Chemin Emile-Taddéoli, seront en surfaces imperméables pour faciliter les flux, mais les places récréatives et cheminements secondaires seront perméables ou semi-perméables pour une gestion des eaux pluviales plus durable.

## 2 - PRINCIPES PAYSAGERS

### 2.1 - Emplacement des arbres majeurs

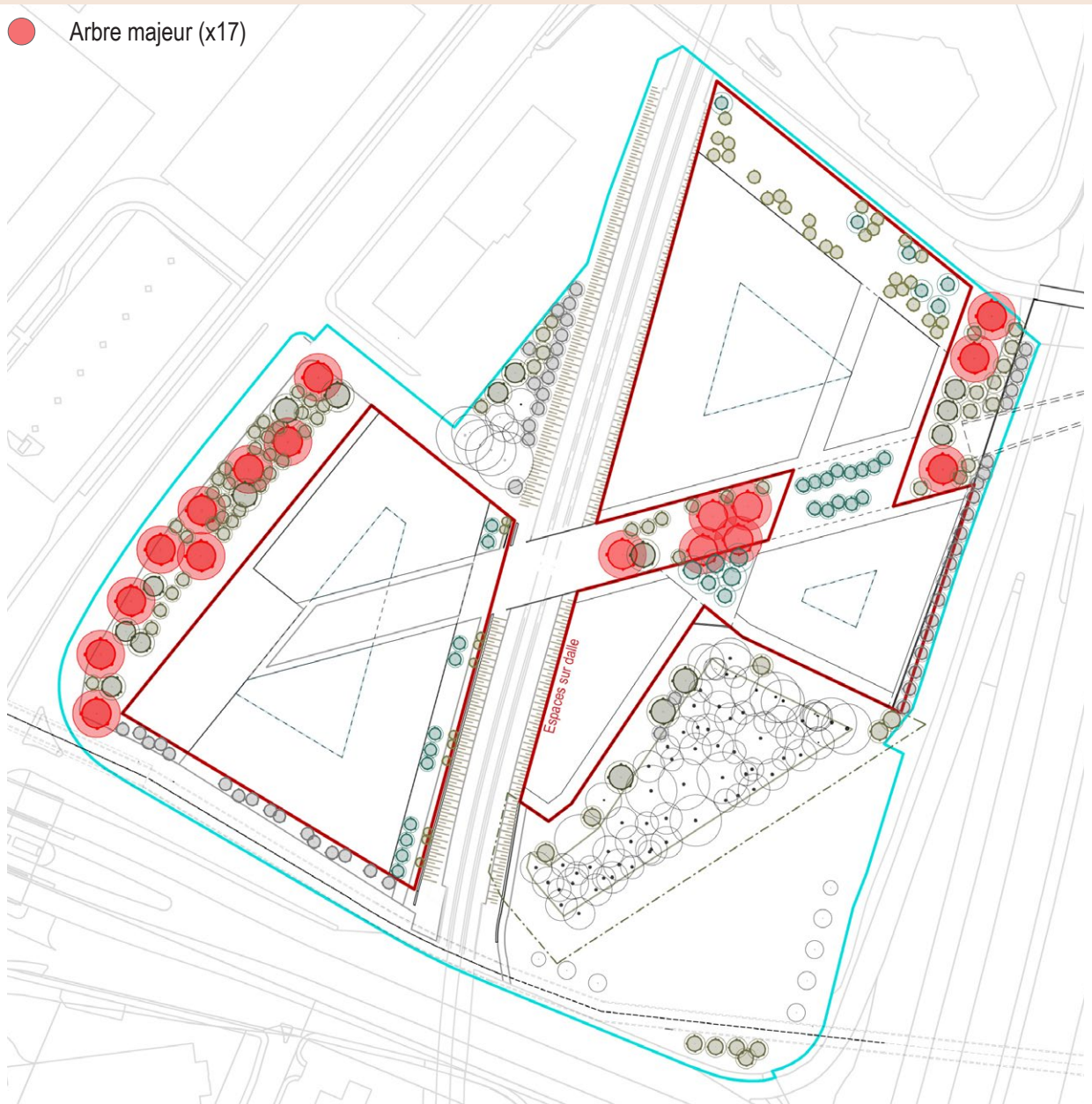
La stratégie d'arborisation repose sur la plantation d'arbres de grand développement accompagnant les principaux espaces publics. Le projet vise à développer une canopée généreuse et diversifiée, intéressante pour régulation du climat du quartier.

#### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

Selon la *Directive concernant les plantations compensatoires (OCAN, 2020)*, dix-sept arbres majeurs au minimum doivent être plantés en compensation des abattages. Ils sont localisés exclusivement en pleine terre.

Ces arbres devront disposer de fosses de 10x10m sur une profondeur de 1m minimum (30cm d'horizon A + 70cm d'horizon B), soit minimum 100 m<sup>3</sup>, libre de toute construction. Les autres arbres plantés devront avoir des fosses de plantation de dimension de 3x3m sur 1m de profondeur minimum (30cm d'horizon A + 70cm d'horizon B), soit 9m<sup>3</sup> minimum. Le volume du sol devra être adapté au développement de l'arbre (1ère, 2ème ou 3ème grandeur).

L'ensemble des arbres plantés devra respecter la *Directive concernant la plantation et l'entretien des arbres (OCAN) de février 2013*. Les arbres de 1ère et 2ème grandeur devront être plantés en tiges.



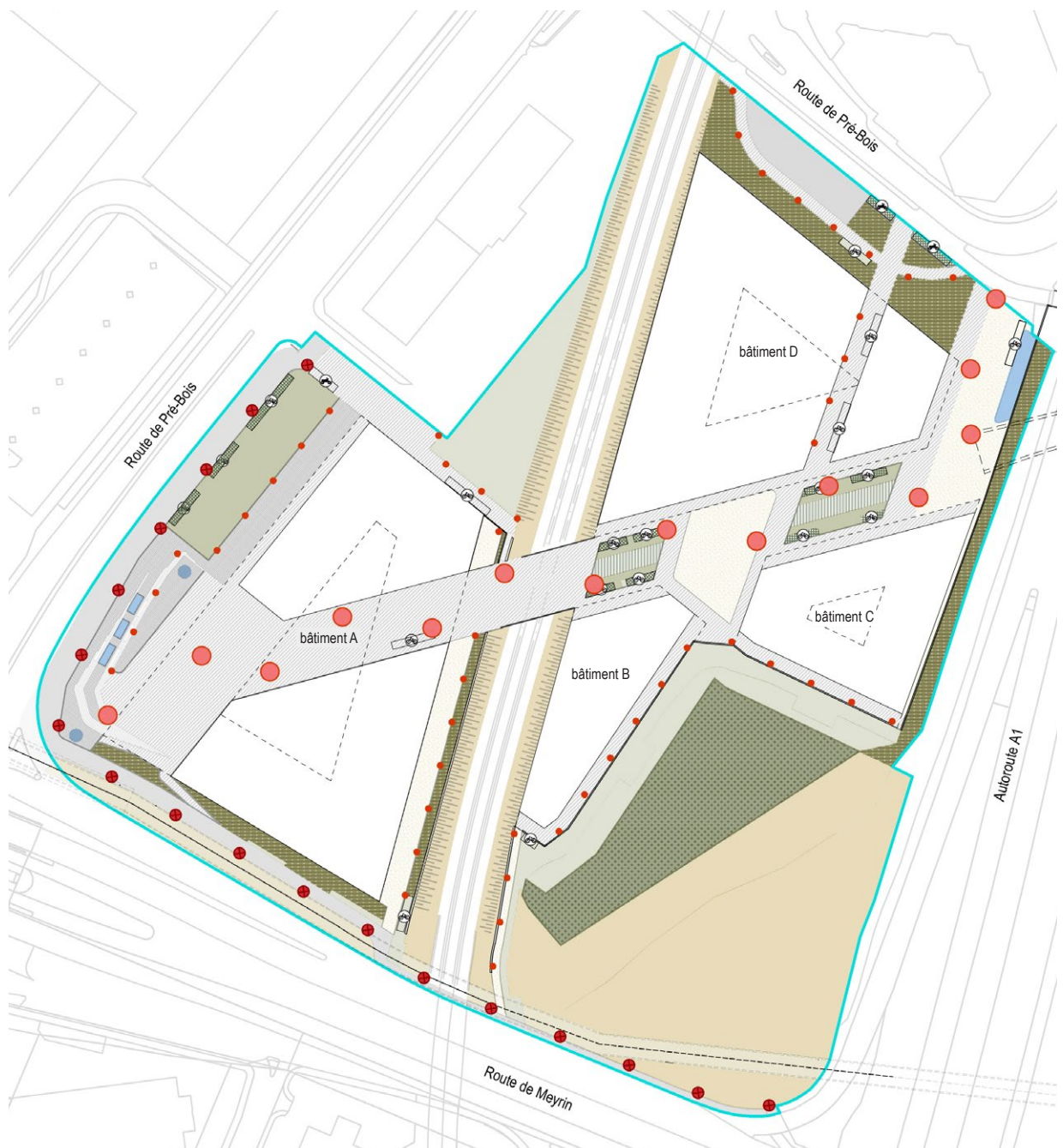
## 2.2 - Gestion des éclairages

Les éclairages extérieurs sont souhaités ponctuels et concentrés sur le Mail et les places publiques. Un éclairage réduit sera proposé près des espaces végétalisés pour réduire le risque de pollution lumineuse pour la faune et la flore.

### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

Les principes d'éclairage doivent être compatibles avec la faune et les arbres

- Candélabres ponctuels sur les espaces plus dynamiques de l'Esplanade ouverte, du Mail et de la Place au Chemin Emile-Taddéoli, éclairage orienté au sol
- ● ● Éclairage minimal type borne hauteur 50cm orienté vers le sol, éclairage 180°, ou éclairage encastré (gradins, façades) à proximité des espaces plus naturels
- Éclairage pour les piétons et vélos sur la Route de Pré-Bois et la Route de Meyrin (à coordonner avec les projets de pistes cyclables)



## 2.3 - Gestion des eaux pluviales

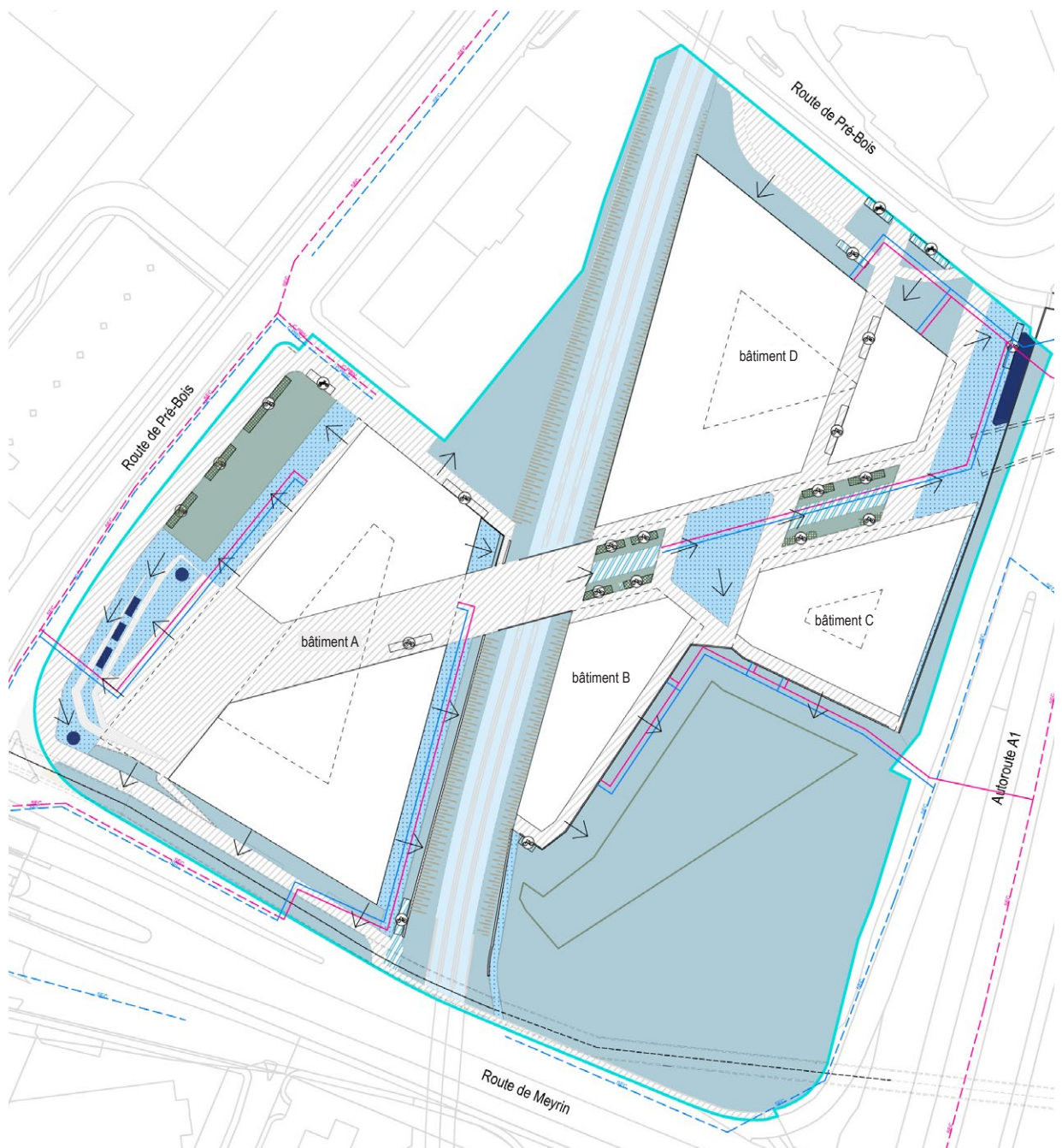
Les eaux de ruissellement sont dirigées tant que possible sur des sols perméables en pleine terre, des surfaces plantées ou vers des noues afin qu'elles puissent s'infiltrer dans les sols naturellement.

Les trop-pleins des noues seulement seront dirigés vers les réseaux EC.

### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

Le principe de gestion des eaux doit respecter le SDGEE

- Noues plantées de récolte et d'infiltration
- Surfaces perméables végétalisées
- Surfaces voies ferrées perméables
- Revêtements perméables
- Revêtements semi-perméables voir perméables (type grave naturelle argilo-calcaire 0/15 ou stabilisé et pavés ouverts)
- Revêtements imperméables
- Pentes d'écoulement des eaux de surface
- Réseaux EP et EU existants
- Réseaux EP et EU projetés



## 2.4 - Préservation du biotope

Sur l'ensemble du périmètre du PLQ des mesures environnementales particulières sont intégrées pour permettre de préserver les milieux naturels en place, tout en développant d'autres milieux semi-naturels, compatibles avec les nouveaux usages urbains du quartier.

Au sud-est, l'espace naturel, composé d'une forêt et de prairies mi-sèche, est sanctuarisé de façon à préserver les qualités en présence à long terme. L'objectif valoriser la biodiversité liée à ces milieux naturels à forte valeur environnementale mais aussi des espèces végétales remarquables comme des orchidées protégées.

Pour une présentation exhaustive des mesures de préservation du biotope, il convient de se référer à la Notice d'Impact sur l'Environnement 1ère étape (NIE - 1).

### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

#### Pour les arbustes et les arbres

- Les espèces d'arbres et d'arbustes plantés seront composées au minimum de 80% d'espèces indigènes.
- Les travaux d'abattage devront être effectués durant les périodes les moins dommageables à la faune, notamment hors période de nidification (soit de septembre à mi-février).
- Tous les travaux devront respecter la *Directive concernant les mesures à prendre lors de travaux à proximité des arbres de l'OCAN*, de août 2008.
- Pose de nichoirs à avifaune et chiroptères, afin de parer à la jeunesse des arbres nouvellement plantés.

#### Pour les transplantations et plantations spécifiques

- Pour les espèces floristiques protégées, les mesures de compensation des milieux (au Sud du PLQ et sur la parcelle 6087 de Versoix) devront être mise en œuvre dès l'adoption du PLQ (idéalement 2 ans avant les premières transplantations). Une préparation du sol et un semis adapté devront être prévus pour pouvoir ensuite accueillir une partie des orchidées présentes sur le PLQ. Par la suite, un inventaire avec piquetage sera réalisé à n+2 ans pour effectuer les premières transplantations d'orchidées. L'opération sera répétée chaque année, jusqu'au démarrage du chantier, l'objectif étant qu'un maximum d'orchidées aient pu être déplacées dans de bonnes conditions avant l'impact du chantier.
- Végétalisation de 60% des toitures. Celles-ci devant permettre l'aménagement de panneaux solaires, le choix des aménagements et des semencements seront réduits et permettra uniquement une strate herbacée basse de 10-15 cm et un semencement de type OH-ch Solar Roof Flora écotype Genève. Le substrat comportera différentes profondeurs afin de favoriser différentes espèces.

- Végétalisation de certaines façades avec des plantes grimpantes indigènes (lierre, clématite, houblon), afin de reconnecter quelque peu les toitures végétalisées aux milieux terrestres.

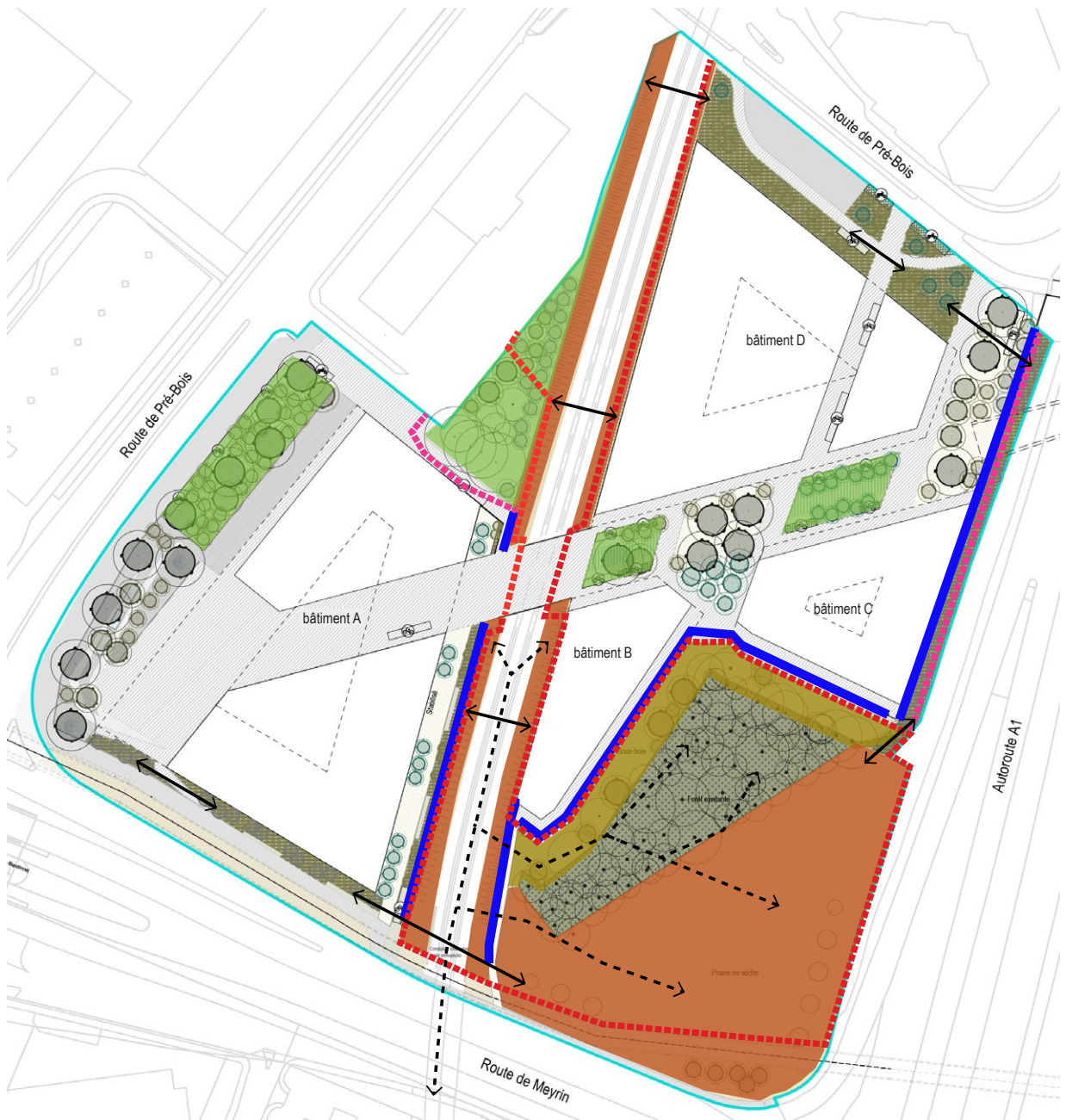
#### Pour les reptiles et la petite faune :

- Des prospections de reptiles devront être effectuées afin d'estimer les effectifs des populations au minimum 2 ans avant le début des travaux ; Coordination avec le Karch afin de mettre en place une méthodologie de sauvegarde des reptiles en vue du déplacement des individus,
- Pendant le chantier, maintien de certaines connectivités entre les milieux à l'intérieur du chantier et ceux riverains afin de ne pas piéger les animaux, par exemple grâce à un phasage adapté du projet ou par l'aménagement de passages à faune (rampe, espace dans les clôtures...),
- Après le chantier, conservation des connexions entre les différents milieux, notamment entre les voies ferroviaires, les surfaces de prairies et les talus autoroutiers, à travers l'aménagement de rampes ou d'espaces pour garantir le passage de la petite et la moyenne faune ;
- Aménagement de nombreuses petites structures favorables à la faune, telles que des tas de bois, murgiers, niche pierreuse, lentilles de sable, en lisière et au sein des surfaces herbacées thermophiles, à une densité d'au moins 1 tous les 50 m, ainsi que des tas de bois en forêt, afin de créer des structures relais pour la petite faune.
- Prise en compte, dès les choix de conception des bâtiments, des espèces d'avifaune inféodées aux zones urbaines, telles que le martinet noir ou l'hirondelle de fenêtre, en vue de la pose de nichoirs (avant-toit, marquise, façade non vitrée, cavités à même la façade...).
- Mise en œuvre d'un suivi environnemental durant toute la durée du chantier.

## 2.4

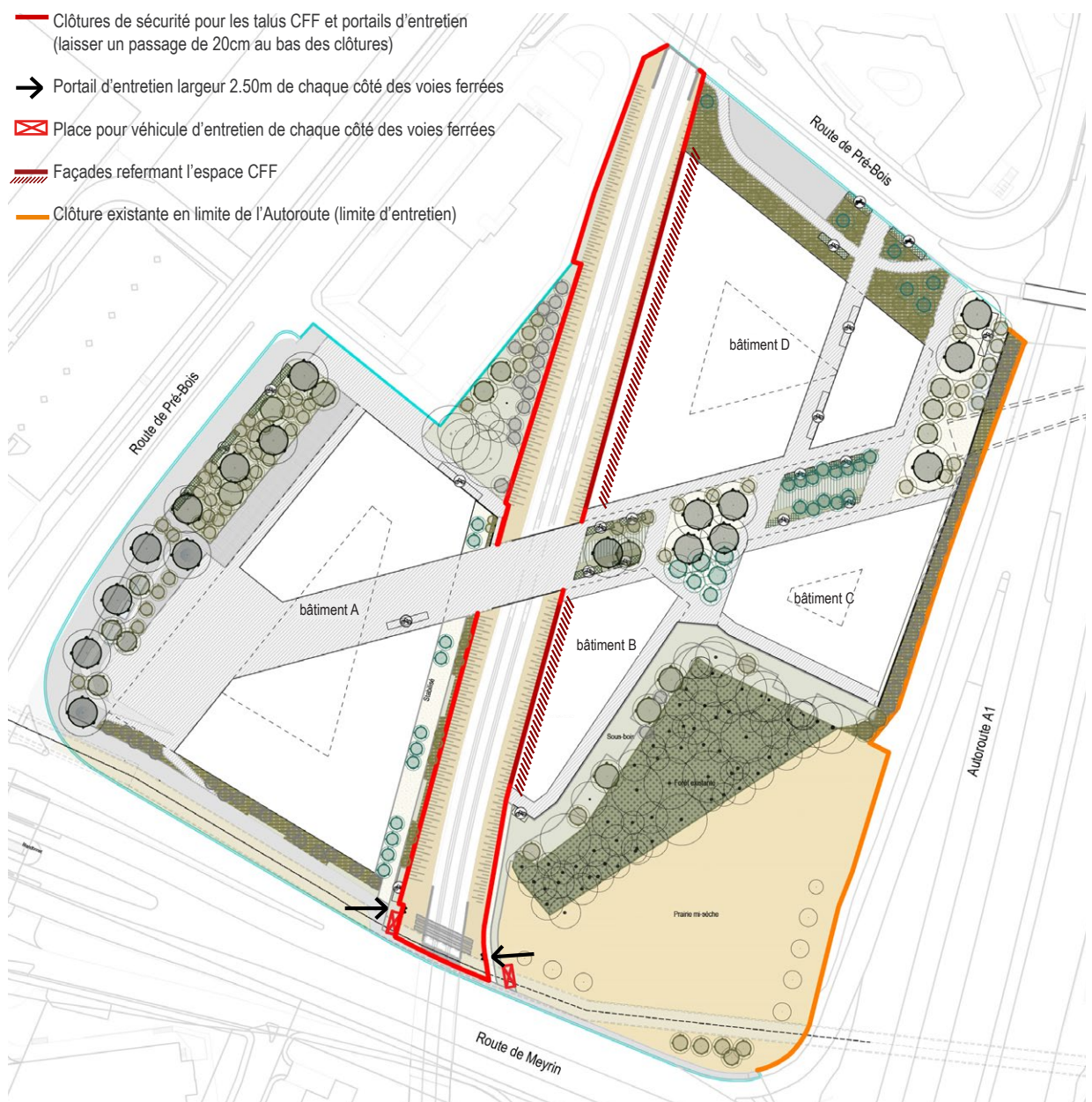
- ↔ Perméabilité à conserver / renforcer
  - ↔↔ Corridors à maintenir pour la vipère pendant et après les travaux
  - Clôture de chantier de protection pour les arbres existants (à valider avec OCAN avant les travaux)
  - Clôture de protection enterrée pour les arbres et la petite faune (vipère) pendant les travaux (barrière anti-reptile type Deltatec à valider avec OCAN avant les travaux)
- Substrat perméable tel qu'un stabilisé fertile (0.2 m de grave 0/22 non calcaire sur 0.4 cm de grave) sur la surface de 10 m entre la forêt et les bâtiments, avec un ensemencement de type OH-ch Gravierflora Myko écotype Genève.
- Prairies mi-sèches existantes protégées par clôtures. Aucun passage de véhicules ou stockage de matériaux ne sera autorisé. Entretien de manière extensive avec 1-2 fauches par an, exportation et mise en tas des produits de fauche dans des lieux bien exposés (lisière de forêt par exemple).

- Ensemencement des surfaces de prairies extensives fleuries avec un mélange de type UFA prairie fleurie écotype Genève. Entretien de manière extensive avec 1-2 fauches par année, exportation et mise en tas des produits de fauche dans des lieux bien exposés (lisière de forêt par exemple).
- Aménagements de murs en gabions végétalisés (ou murs en blocs irréguliers non jointifs). Si le béton est essentiel, procéder à minima, à la végétalisation des structures avec des plantes grimpantes indigènes. Concernant les murs projetés en limite de la zone naturelle (au droit des bâtiments B et C et des talus ferroviaires), ceux-ci doivent être imperméables aux vipères, non végétalisés et de préférence en béton. Dans le cas de l'aménagement d'un mur en gabion, ceux-ci doivent intégrer à l'arrière du gabion un muret et/ou grillage avec une double grille à mailles très fines au pied du grillage (20 cm enterré et 60 cm hors-sol)



## 2.5 - Clôtures de sécurité et de protection après chantier

La sécurisation de l'accès aux voies ferrées et aux voies autoroutières est garantie par des clôtures et par les façades des bâtiments. L'accès pour l'entretien est assuré par des portails et des places de stationnements pour véhicule d'entretien.

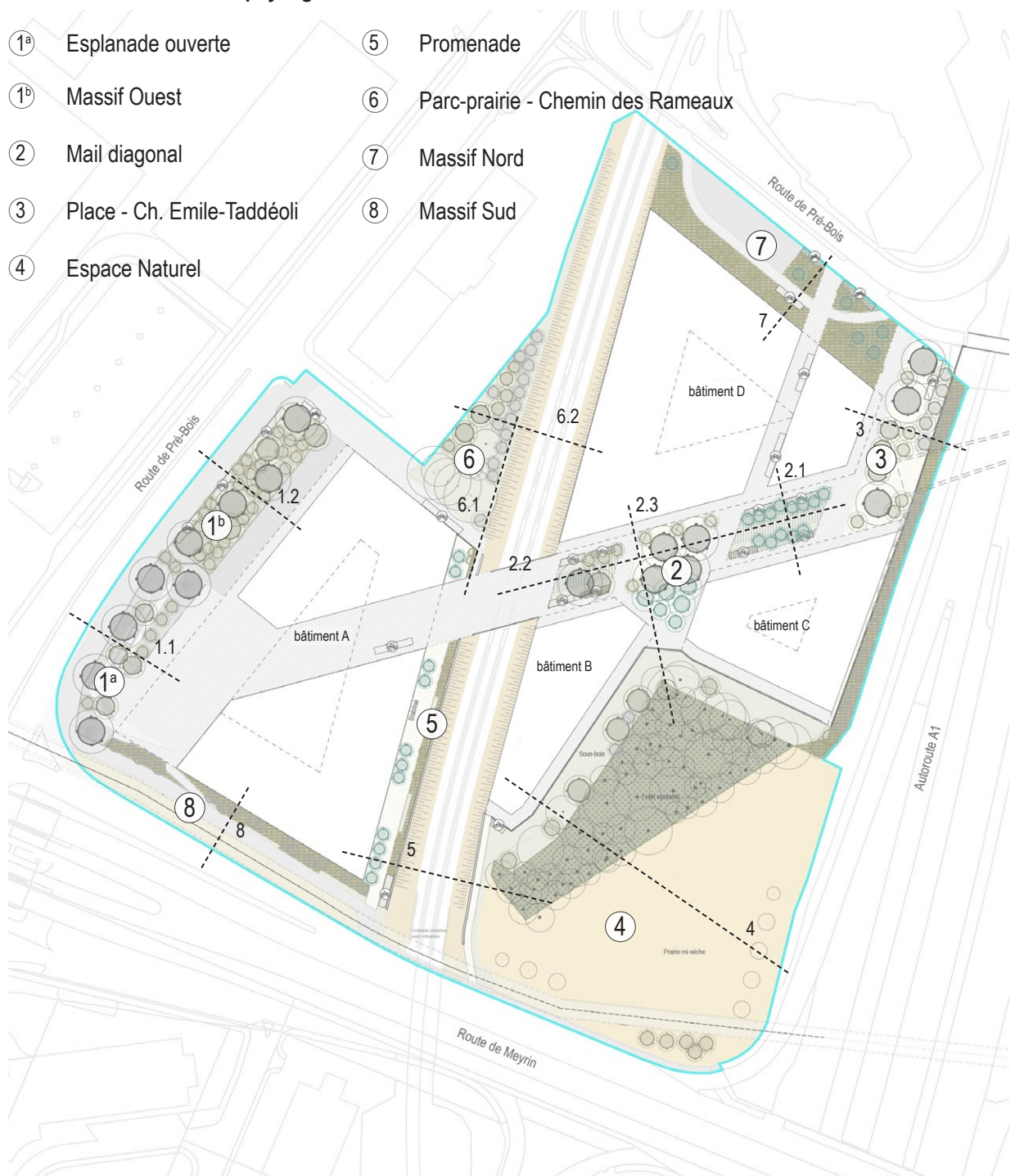


## 3 - FICHES DESCRIPTIVES DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Les fiches descriptives suivantes décrivent les différentes entités paysagères du PLQ Pré-Bois.

Elles prescrivent des mesures impératives par entités, tout en recommandant des éléments indicatifs, illustrés par des coupes et des images de références.

### Plan de situation des entités paysagères



# 1 Grande esplanade - route de Pré-Bois

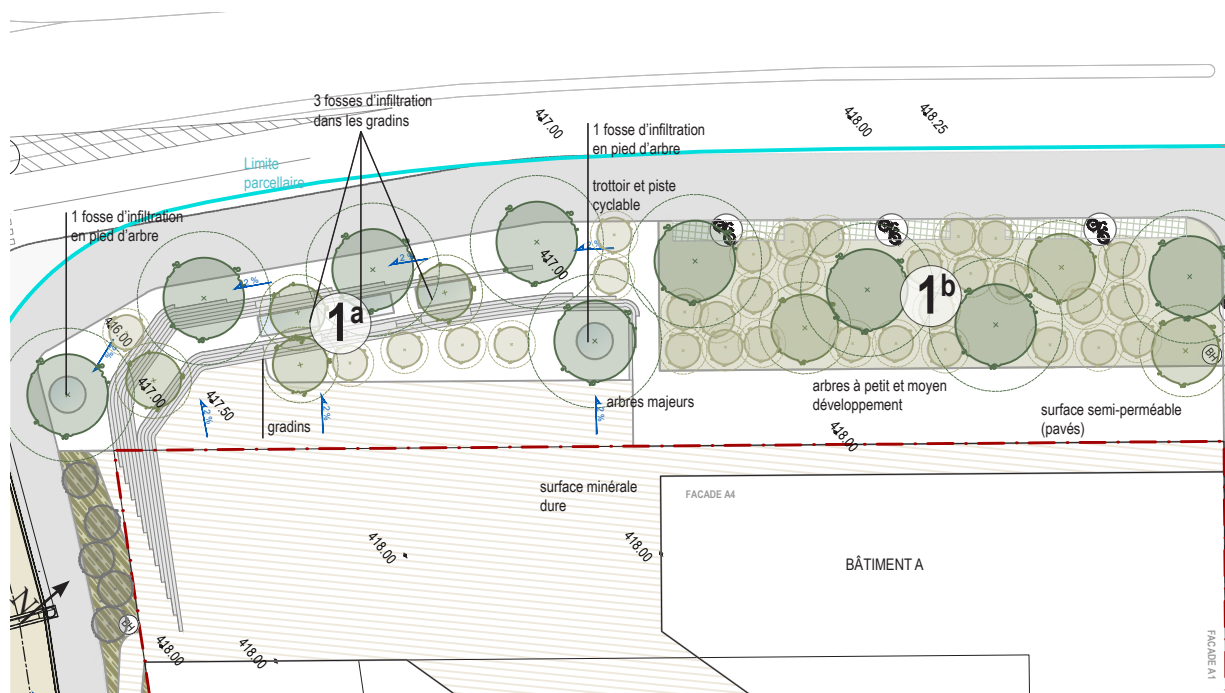
## Présentation / rôles généraux

Espace public majeur ouvert sur la route de Pré-Bois et le pôle de transports publics de Blandonnet, il joue un rôle important pour l'accueil et la présentation du quartier, comme seuil et comme « vitrine » attractive. Cet espace bénéficie de pleines terres et est exempt de parking souterrain. Cela permet l'implantation de grands arbres afin de végétaliser au maximum cette frange avec la route de Pré-Bois déjà très minérale.

Afin de répondre aux enjeux de circulation, d'usages urbains et les nécessités environnementales, l'esplanade est divisée en deux sous-espaces d'intensité et de caractère différents, qui lui confèrent une échelle humaine.

(1<sup>a</sup>) ; L'Esplanade ouverte

(1<sup>b</sup>) ; Le Massif Ouest



## ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

### Végétation

- Couverture arborée et revêtement perméable au minimum sur 50% de la place, participant à la climatisation du quartier et à la temporisation du ruissellement des eaux pluviales au travers des noues.
- Mixité d'essences indigènes et ornementales
- Plantations exclusivement en pleine terre, sans constructions ou infrastructures au niveau du sol et du sous-sol
- Arbres de grand et moyen développement (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> grandeur) en tiges

### Revêtements

- Gradation de l'imperméabilité depuis le pied de façade.
- Revêtement minéral lisse :
  - sous la partie ouverte de l'esplanade
  - en pied de façade
- Minéral semi-perméable intégrant l'arborisation (type pavés à joints ouverts).
- Gradins permettant de gérer les différences de niveaux entre les routes de Meyrin et de Pré-Bois avec les seuils des bâtiments. Cette différence de niveaux permet également aux piétons de se sentir plus en sécurité et éloignés des flux de circulation.

## 1

## ÉLÉMENTS INDICATIFS

**Accessibilité**

- Piéton et MD différenciés sans voie propre
- Accès TIM au parking souterrain
- Dépose minute
- Véhicules SIS

**Usages attendus  
Petits équipements**

Au quotidien :

- Sur la partie ouverte (1<sup>a</sup>): sports urbains, restauration mobile (food trucks, petits stands), jets d'eau ludiques et rafraîchissants
- Sur le mail arboré et sa place (1<sup>b</sup>) : haltes, pauses déjeuner, jeux universels, terrasses

Évènements :

- Installations événementielles de grande échelle : déploiement extérieur des showrooms, marchés saisonniers, expositions de plein air, patinoire...

**Végétation**

- Arbres de petits développements (3eme grandeur) en tiges ou cépées
- Massifs plantés de graminées/vivaces en pied d'arbres, apportant un intérêt aux insectes en plus d'un effet saisonnier.
- Mélange vivaces-graminées de sous-bois
- Mélange vivaces-graminées supportant les différences hydraulométriques pour les noues
- Effets saisonniers

## 1<sup>A</sup> Esplanade ouverte

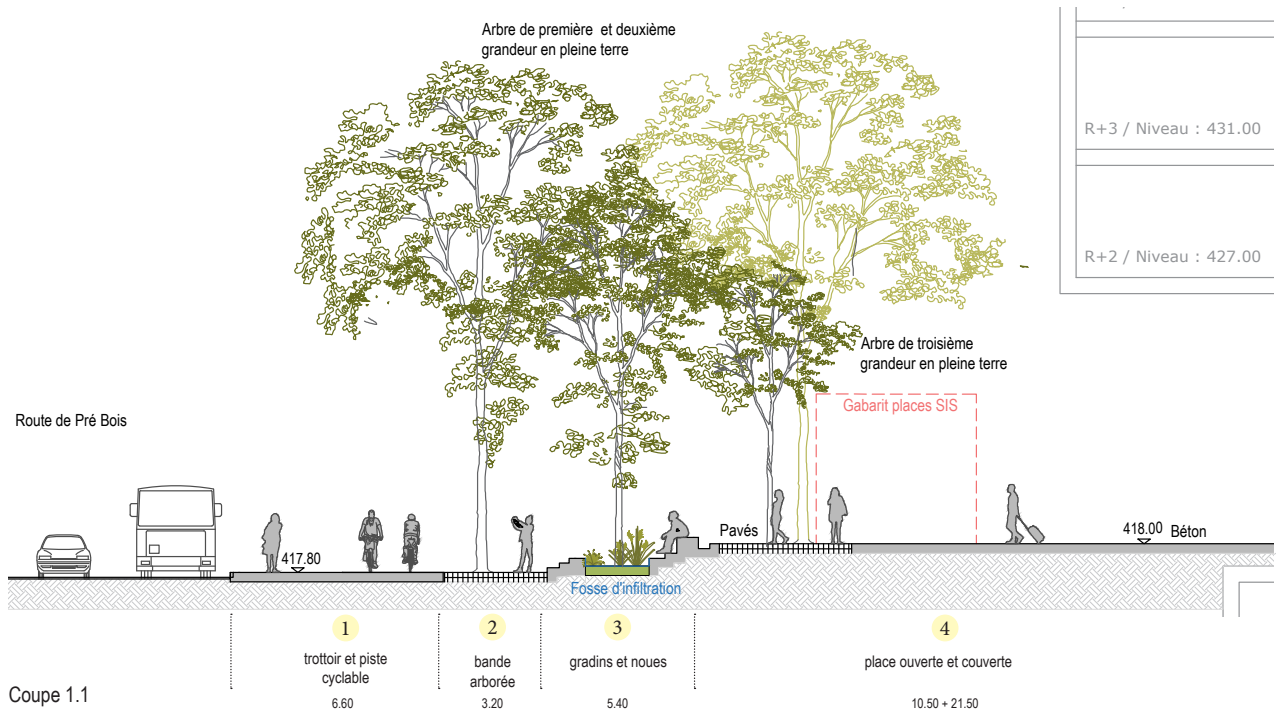
### Caractère

Caractère urbain dynamique. Ambiance récréative.

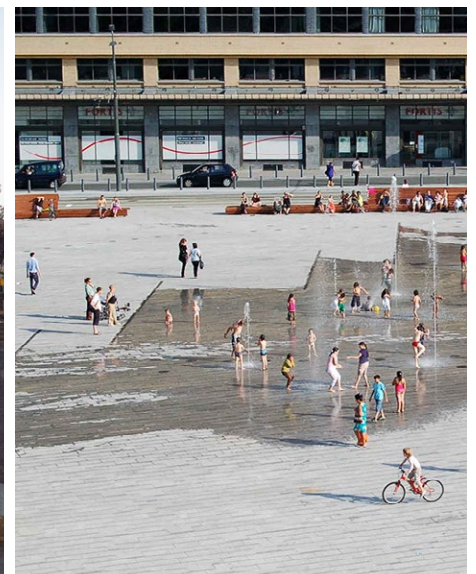
### Descriptif portant sur les principes d'aménagements

- 1 Trottoir et piste cyclable.
- 2 Bande arborée. Surface minérale semi-perméable plantée d'arbres tiges. Elle cadre le parvis sur son côté Nord et filtre la route de Pré-bois.
- 3 Gradins et Noues. Espace en paliers, aménageant le raccord entre la topographie de la place et de la route de Pré-bois, il dispose de gradins pour s'asseoir et des noues pour l'infiltration des eaux pluviales.
- 4 Place ouverte et couverte. Espace dégagé devant et sous couvert du bâtiment A. Elle ouvre et connecte la Grande Esplanade au Mail diagonal. La continuité avec le Mail diagonal (2) doit être perceptible, notamment à travers le revêtement.

Il s'agit d'un espace dégagé et accessible en tout temps pouvant accueillir le déploiement d'installations événementielles.



Ex. Esplanade à dominante minérale. Prüm - Allemagne



Ex. Rafraîchissement et animation des jeux d'eau. Bruxelles

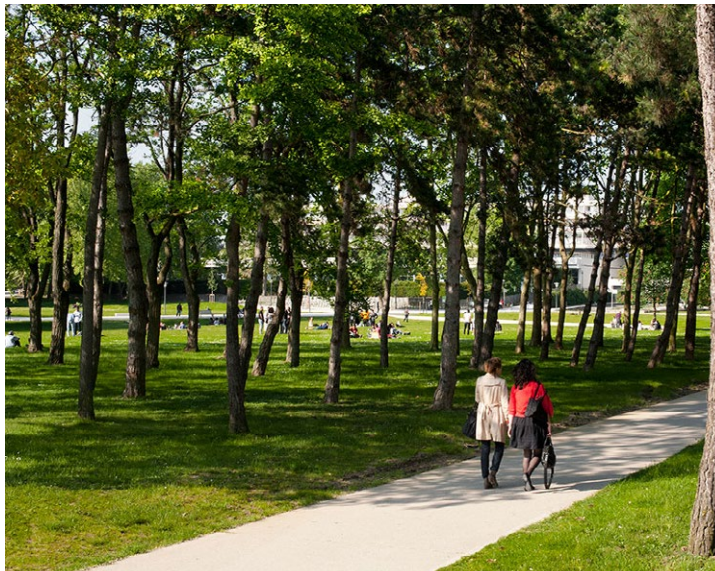
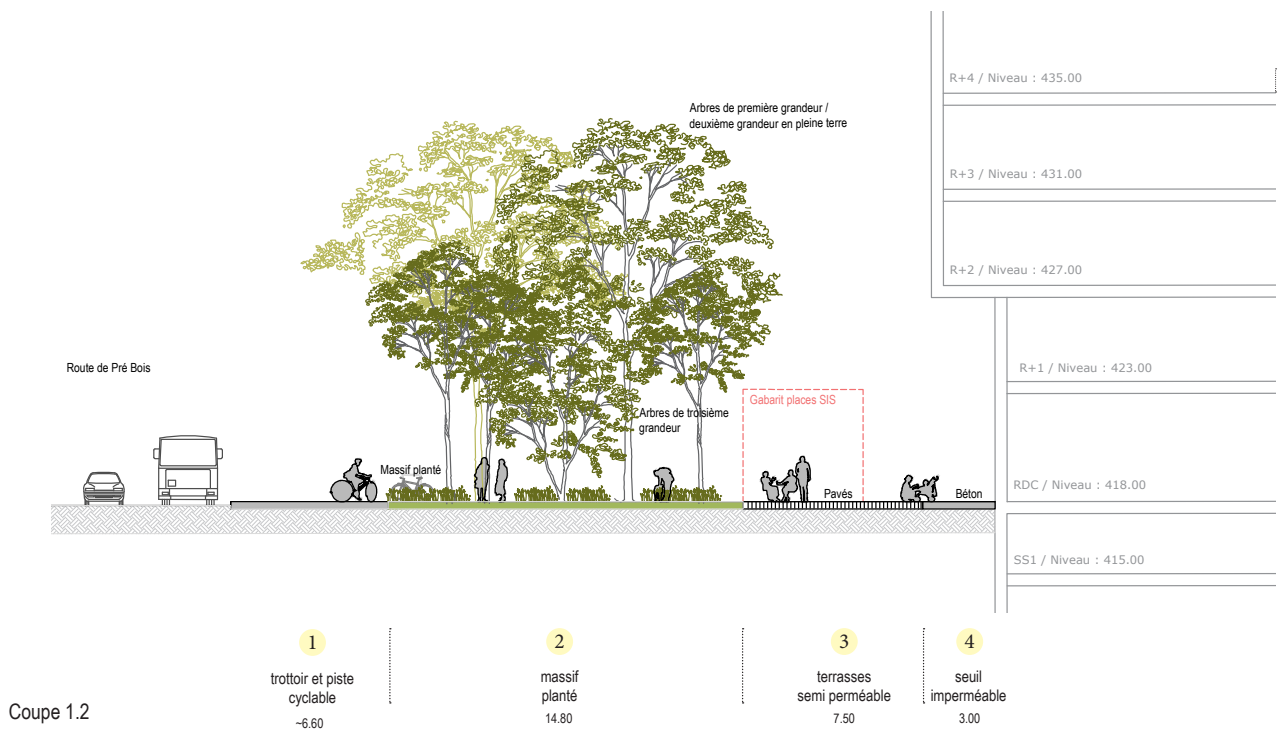
## 1<sup>B</sup> Massif Ouest

### Caractère

Caractère urbain végétal. Ambiance calme, protégée.

### Descriptif portant sur les principes d'aménagements

- 1 Trottoir et piste cyclable
- 2 Massif plantés. Il marque une forte séparation avec les aménagements de la route de Pré-bois, donnant ainsi plus d'intimité aux terrasses. Cet espace planté d'arbres tiges et cépées pour la strate arborée et d'un sous-bois pour la strate herbacée, permet l'infiltration des pluies et apporte une ambiance rafraîchissante.
- 3 Terrasse semi-perméable. Elle est libre de mobilier fixe, de manière à pouvoir accueillir le déploiement d'événements extérieurs (showrooms, marchés, etc).
- 4 Surface minérale imperméable, abritée sous les étages supérieurs du bâtiment A.



Ex. Massif arboré. Parc François Mitterand - France



Ex. Bandes plantées en accompagnement des arbres

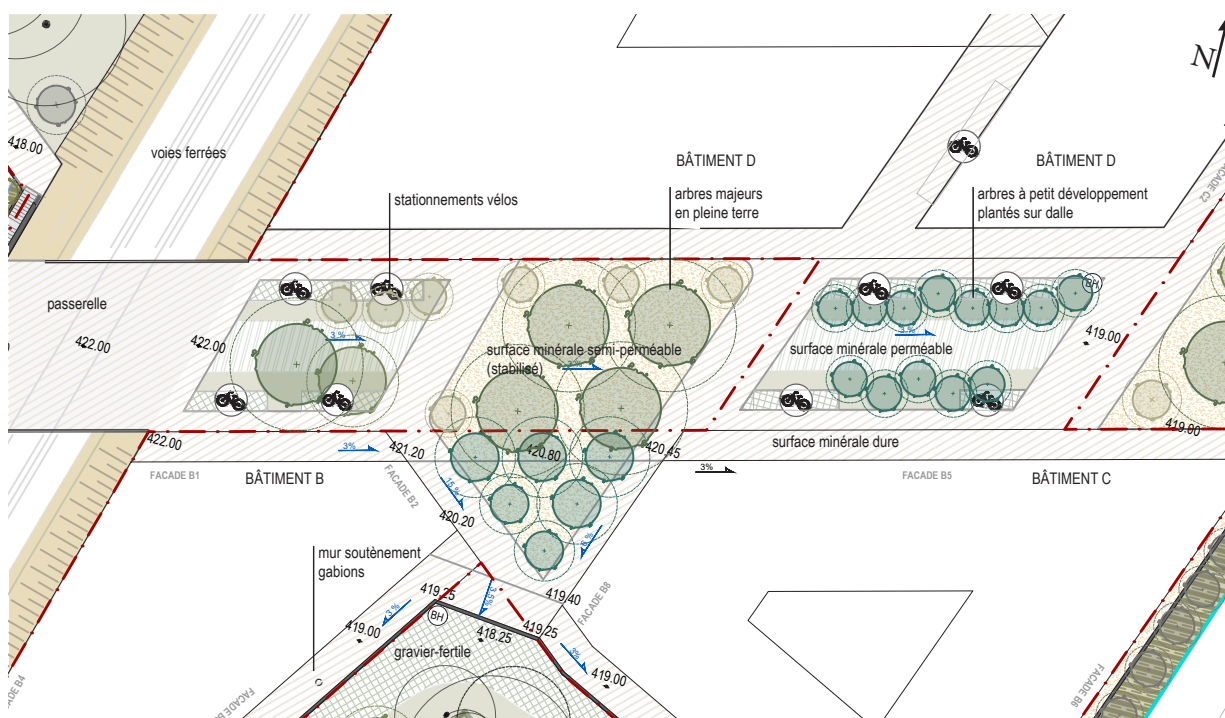
## 2 Mail diagonal

### Présentation / rôles généraux

Espace-rue au cœur du quartier, protégé des nuisances routières et animé par les rez-de-chaussée actifs dans les deux fronts bâtis qui l'accompagnent tout du long.

Il joue un rôle majeur de connexion à l'échelle inter-quartier, ainsi qu'à l'échelle locale en liant directement les deux places publiques de référence du quartier.

C'est un espace de circulation, ponctué de lieux de halte et d'espaces publics et privés, pour des usages variés.



### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

#### Végétation

- Couverture arborée et revêtement perméable au pied des arbres, participant à la climatisation du quartier et à l'infiltration des eaux pluviales
- Mixité d'essences indigènes et ornementales
- Plantations d'arbres de 1ère et 2ème grandeur, sur les zones en pleine terre.
- Arbres de petit développement sur dalle, avec une profondeur de plantation de minimum 1 mètre. Arbre tigés à 4.5 m au niveau des passages SIS.

#### Revêtements

- Minéral lisse homogène, confortable en tout temps de façade à façade
- Variation de calepinage et / ou de finition du revêtement, pour fractionner la linéarité du mail et encourager la circulation apaisée des vélos
- Minéral semi-perméable type stabilisé sur la placette centrale du Mail, créant un espace de rencontre.
- Minéral perméable dans les îlots de détente (type pavages à joints ouverts et végétalisés) favorisant le développement d'arbres en tiges. Une ouverture au pied des arbres de 2x2m, libre de tout revêtement, devra être mise en place afin d'assurer l'infiltration et les échanges air-eau
- Murs de soutènement en gabions végétalisés (grimpeuses) côté forêt pour gérer les différences de niveaux tout en favorisant la biodiversité.

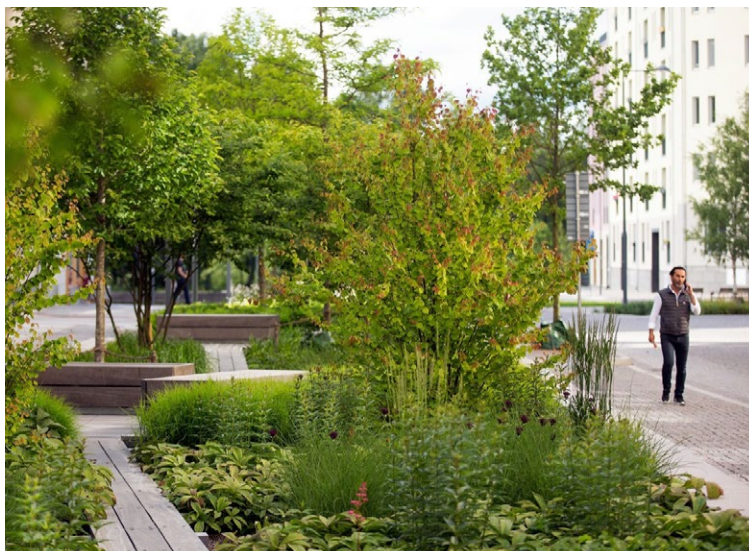
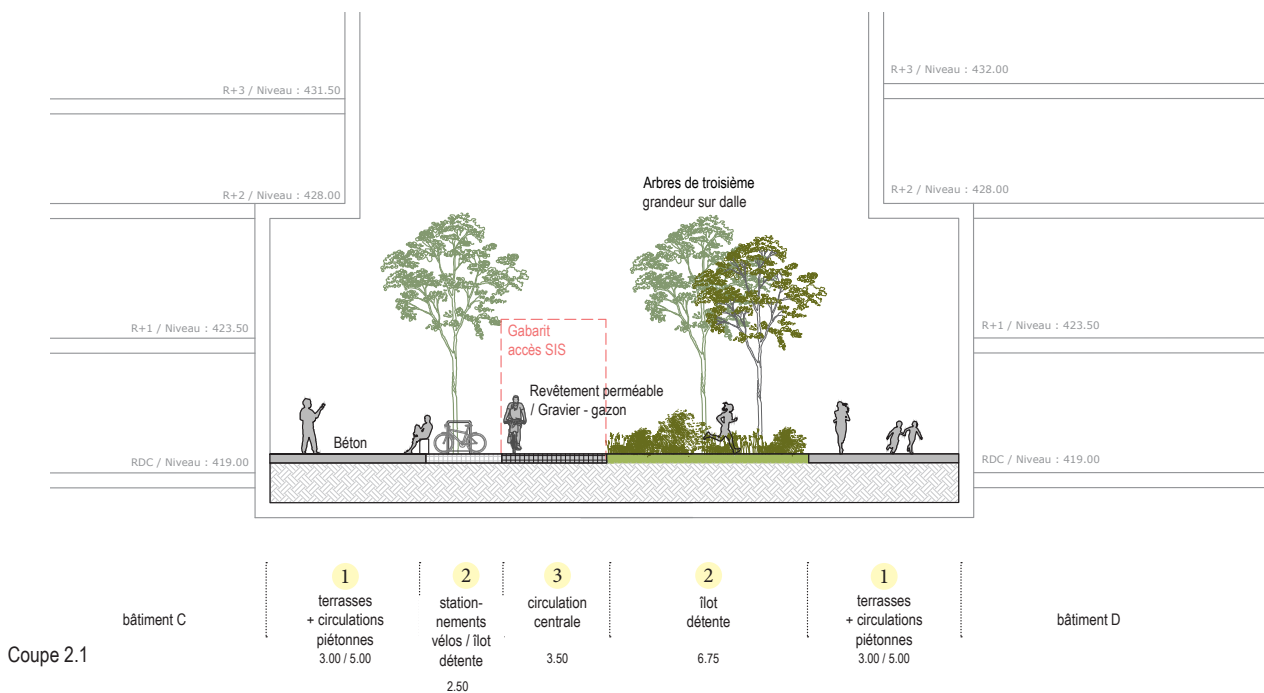
## 2

**Caractère**

Caractère commerçant. Ambiance de rue animée, ombragée

**Descriptif portant sur les principes d'aménagements**

- 1 Terrasses et circulations piétonnes. Bandes minérales lisses en pied de façade de part et d'autre du mail, en partie couverte par le porte-à-faux des bâtiments. Elles permettent le déploiement abrité des activités des rez-de-chaussée (terrasses, étalages extérieurs...) et la circulation piétonne, en relation directe avec les entrées et les vitrines.
- 2 Îlots de détente. Bandes arborées propices à la halte sous les arbres et aux déploiement complémentaire éventuel des activités de rez-de-chaussée. Ils sont discontinus pour garantir les circulations confortables dans le sens transversal du mail, intègrent les accès pompiers. Le mobilier urbain y est concentré (assises, points d'eaux, jeux, râteliers vélos...)
- 3 Circulation centrale. Bande minérale perméable abritée par la canopée des arbres plantés dans les îlots de détente, où la circulation vélo est guidée.
- 4 Place minérale semi-perméable centrale qui ponctue le Mail et permet de créer un espace de rencontre ouvert.

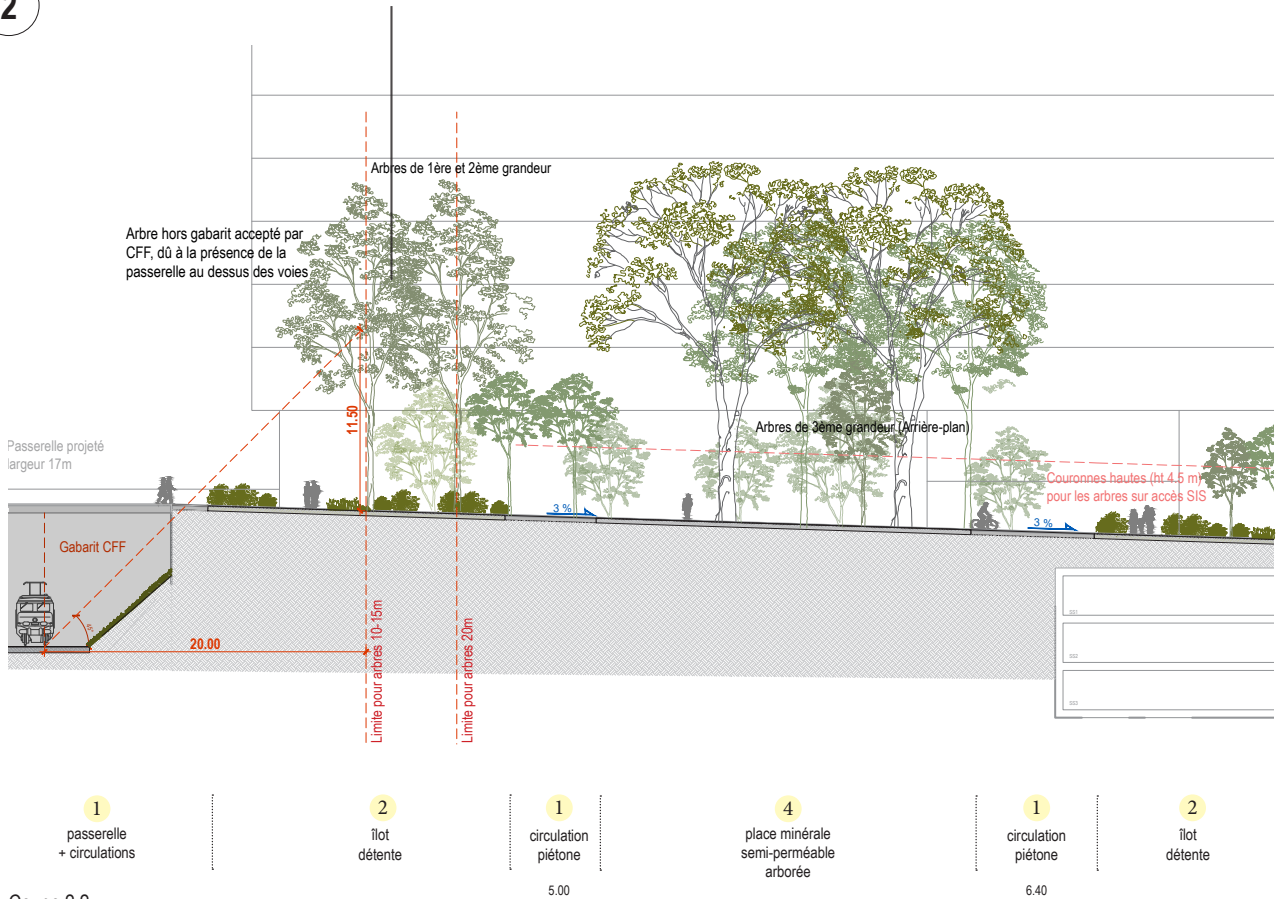


Ex. Salons arborés aménagés dans une rue. Stockholm - Suède

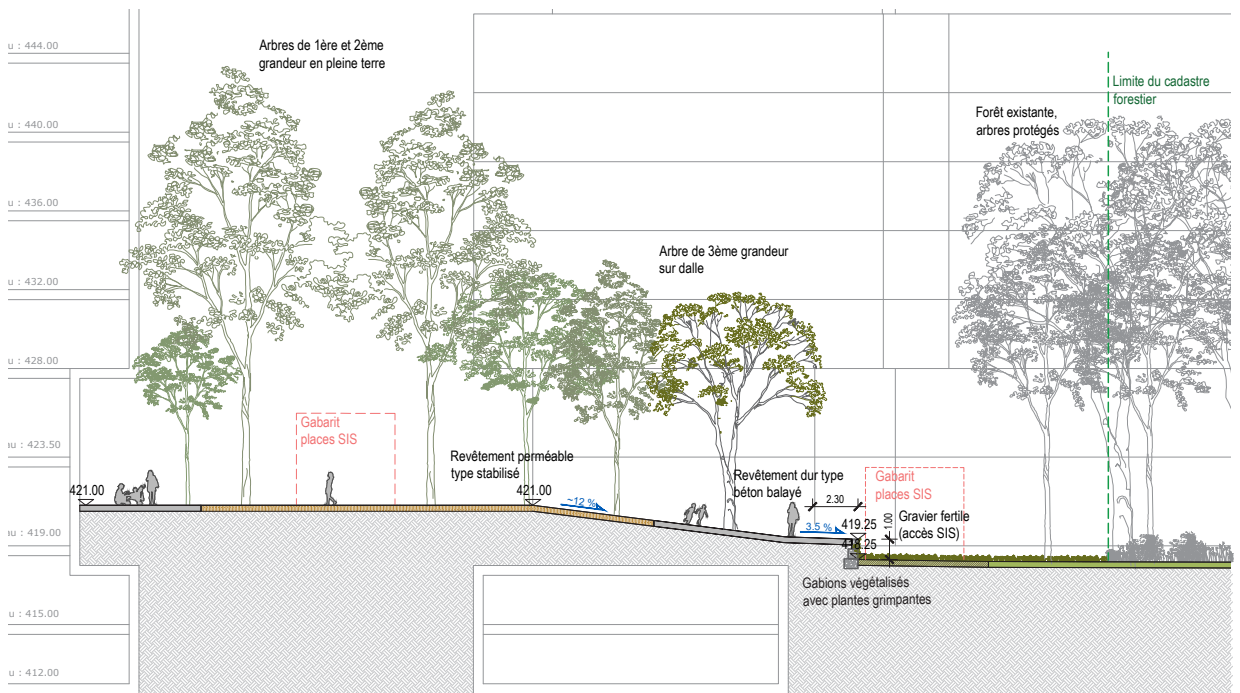


Ex. Mode de déplacements guidés, espaces de halte et mobilier sous les arbres. Sydney - Australie

2



Coupe 2.2



Coupe 2.3

**2****ÉLÉMENTS INDICATIFS**

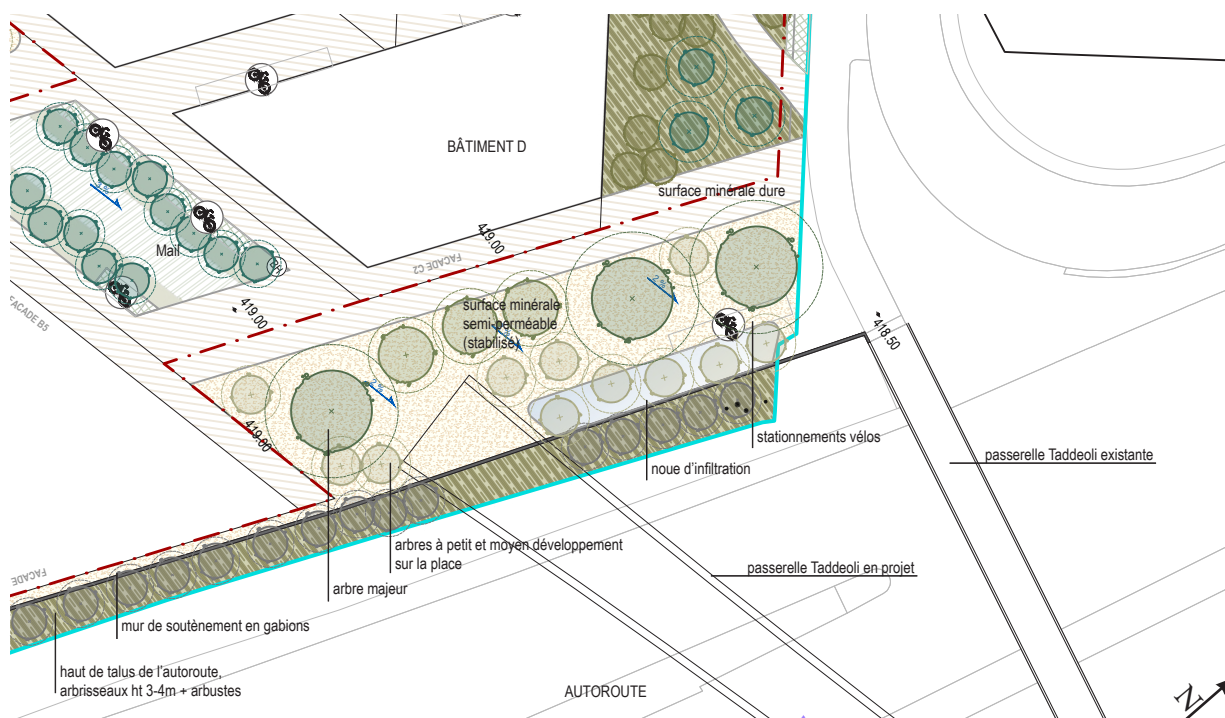
- |   |   |
|---|---|
| <b>Accessibilité</b>                          | <ul style="list-style-type: none"><li>◦ Piétons et MD, circulation différenciée sans voie propre</li><li>◦ Véhicules SIS</li></ul>  |
| <b>Usages attendus<br/>Petits équipements</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>◦ Promenade, circulation</li><li>◦ Haltes, points d'eau, pauses déjeuners</li><li>◦ Déploiement des activités de RDC à l'extérieur (terrasses, devantures...)</li></ul> |
| <b>Végétation</b>                             | <ul style="list-style-type: none"><li>◦ Végétation herbacée basse en pied d'arbres.</li><li>◦ Massifs en mélange arbustifs et vivaces.</li></ul>  |

### 3 Place - Ch. Emile-Taddeoli

#### Présentation / rôles généraux

Espace public majeur réceptionnant la future Passerelle Taddeoli, et connectant le quartier à Cointrin Ouest par-delà l'autoroute. Elle joue un rôle de seuil, principalement animé par l'activité de la piscine, attractive pour un large public.

L'autoroute immédiatement voisine est mise à distance par un aménagement spécial de l'interface, qui intègre une gestion des eaux à ciel ouvert et apporte un caractère plus « naturel » à la place.



#### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

##### Environnement

- Récolte et rétention à ciel ouvert des eaux de ruissellement du mail et de la place, via une noue végétalisée
- Couverture arborée et revêtement perméable au pied des arbres, participant à la climatisation du quartier et à la temporisation du ruissellement des eaux pluviales.

##### Végétation

- Mixité d'essences indigènes et ornementales
- Sur la place, arbres à grand développement, tiges à 4,5m (accès SIS) et arbres à moyen développement en tige.
- Arbres à petit développement (tiges et cépées) près de la noue et dans la bande plantée en limite du talus de l'autoroute.

##### Revêtements

- Gradation de l'imperméabilité depuis le pied de façade.
- Minéral lisse homogène (largeur min. 6m) depuis le pied de façade du bâtiment D, garantissant la liaison confortable en tout temps entre la passerelle et le mail.
- Minéral semi-perméable voir perméable sous le mail d'arbres jusqu'à la noue (type concassé ou stabilisé). Une ouverture au pied des arbres de 2x2m, libre de tout revêtement, devra être mise en place afin d'assurer l'infiltration et les échanges air-eau
- Mur de soutènement en gabions au niveau de la noue qui permet le réhaussement des aménagements et favorise la biodiversité.

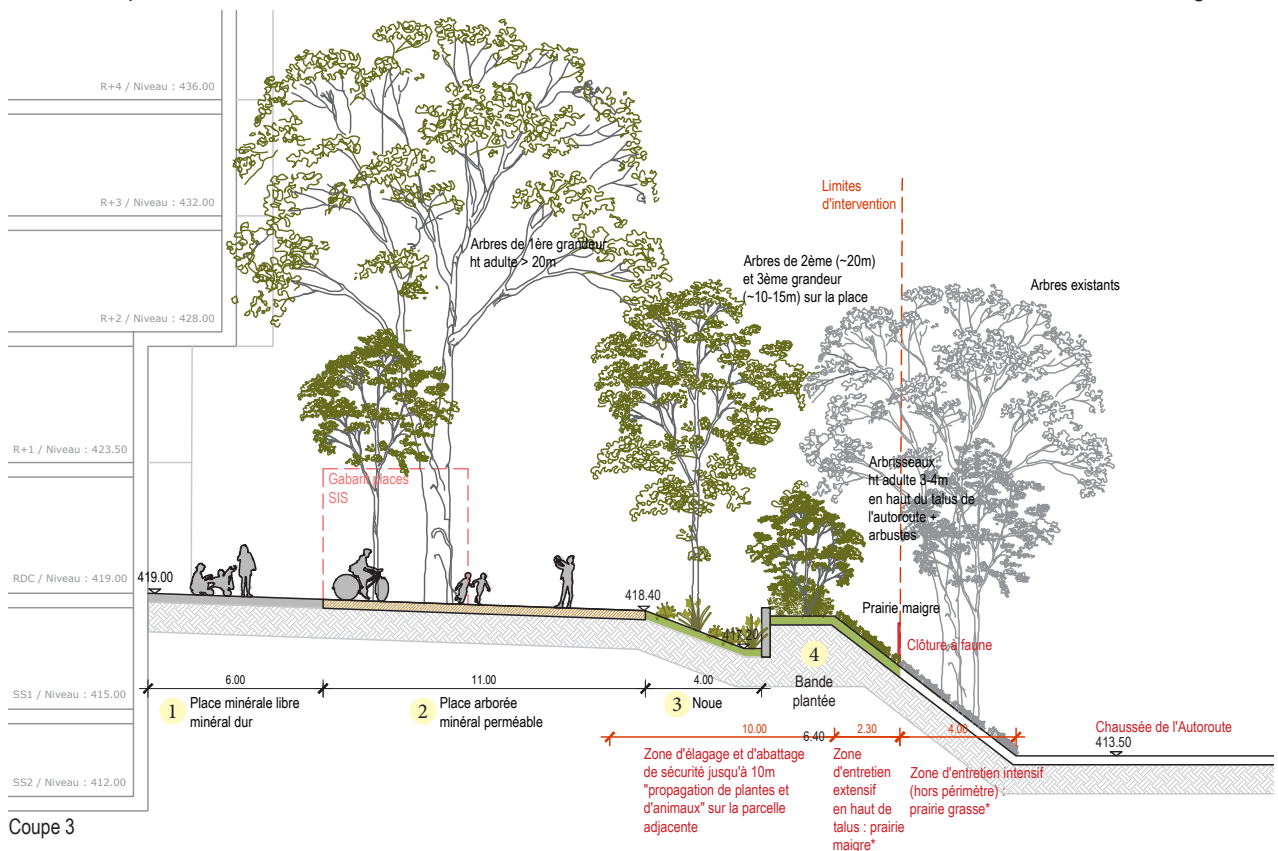
3

**Caractère**

Caractère forestier, naturel. Ambiance conviviale, intergénérationnelle

**Descriptif portant sur les principes d'aménagements**

- 1 Place minérale dure. Surface minérale lisse confortable en tout temps, minimum 6m depuis le pied de façade. Un traitement du calepinage ou des finitions guide la circulation des vélos.
- 2 Place arborée. Surface semi-perméable abritée sous une arborisation généreuse, favorable aux haltes et aux activités ludiques en lien avec la piscine (jeux d'équilibre, points d'eau...).
- 3 Noue. Ouvrage de collecte et rétention à ciel ouvert des eaux de ruissellement, en limite de la place de la Piscine. L'ouvrage est mutualisé avec le mur de soutènement qui permet le rehaussement de cette partie des aménagements.
- 4 Bande plantée. En limite de la noue et de l'autoroute, elle favorise la biodiversité tout en créant un écran végétal.



\* Prairie maigre :

- Nécessite des sols pauvres et plutôt secs ;
- riche en espèces avec beaucoup de fleurs ;
- végétation peu dense

- Faucher chaque année (dès juillet) ; éventuellement laisser certains secteurs tels quels en rotation annuelle ;
- évacuer les déchets végétaux.

\* Prairie grasse :

- Plutôt pauvre en espèces ; certaines plantes dominant ;
- végétation dense.
- Faucher 1 à 3 fois par an.



Ex. Place arborée irrégulièrement, revêtement léger



Ex. Jeux et sports sous les arbres

## 3

## ÉLÉMENTS INDICATIFS

**Accessibilité**

- Piétons et MD différenciés sans voie propre
- Accès livraisons et food-trucks
- Véhicules SIS

**Usages attendus  
Petits équipements**

Au quotidien

- Accès à la piscine
- Haltes, pauses déjeuner
- Jeux d'enfants, sports ludiques intergénérationnels sous les arbres

Évènements

- Accueil de petits évènements : stands, expositions sportives...

**Végétation**

- Strate herbacée indigène hygrophile (pétasite, joncs, iris d'eau...) dans la noue.
- Arbustes indigènes dans la bande plantée en limite du talus de l'autoroute.
- Végétation herbacée basse en pied d'arbres quand c'est possible.

## 4 Espace naturel

### Présentation / rôles généraux

Espace exclusivement végétal au Sud du bâtiment C. C'est un espace à accès et usage restreints, qui constitue un lieu de calme et de « nature ».

Il est constitué d'une partie boisée existante et d'une partie ouverte de prairie sèche (mésobromion), qui en plus de leurs fonctions écologiques jouent un rôle de filtre vis-à-vis de l'autoroute.



### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

#### Environnement

- Valorisation par la gestion respectueuse du boisement existant conservé
- Préservation des chênes centenaires existants
- Transplantation de prairie sèche (mésobromion) sur terrain intégrant des buttes, comme éléments paysagers antibruits.

#### Végétation

- Essences exclusivement indigènes, plantation en pleine terre.
- Sous-bois : Mélange herbacées et rudérales, composé et entretenu selon les recommandations de la Police du Feu GE (places et accès SIS)
- Bois existant : Arbres conservés.  
Essences forestières en mélange, conifères et feuillus. Haut jet et cépées.
- Prairie mi-sèche : Mésobromion à orchidées, avec gestion spécifique pour la pérennité du milieu.

#### Revêtements

- Gravier planté, selon les recommandations de la Police du Feu, Genève

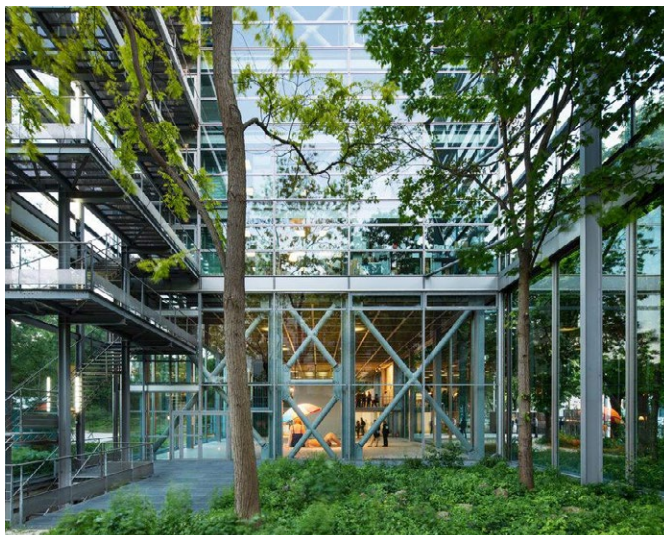
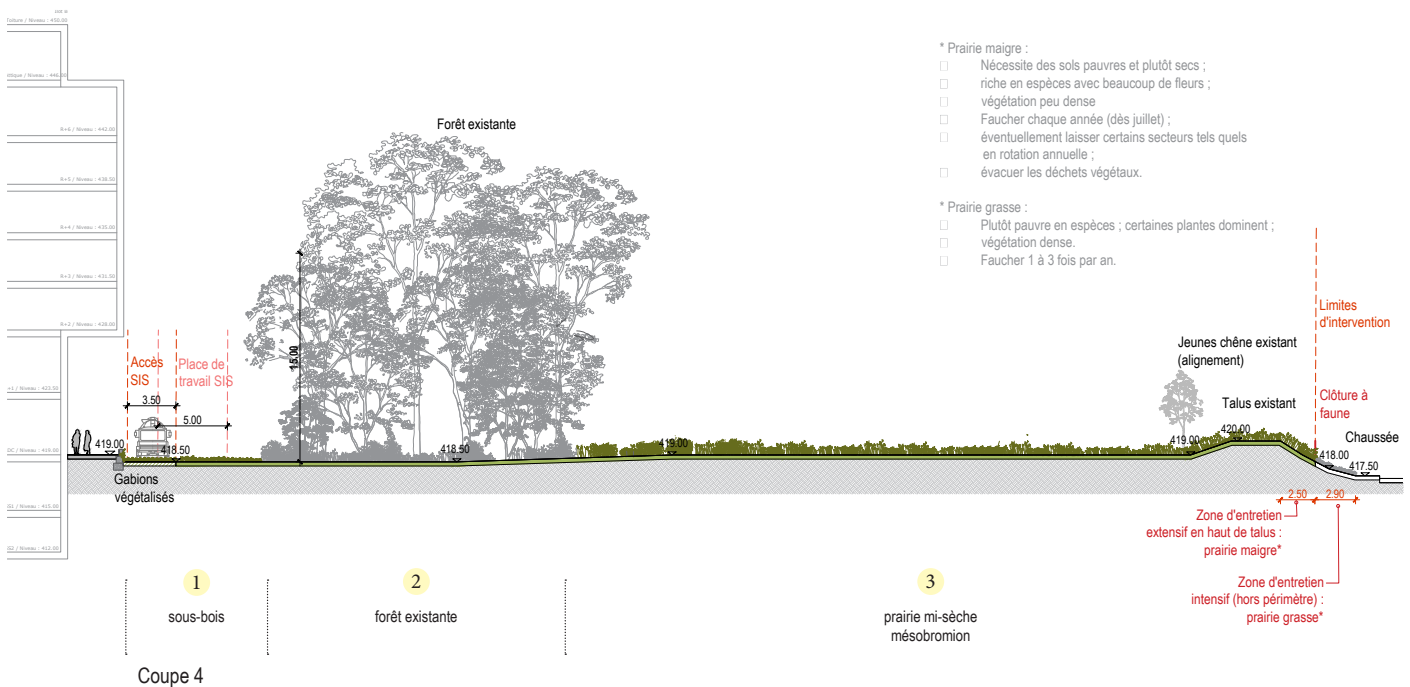
## 4

**Caractère**

Caractère forestier, sous-bois intime. Ambiance sereine, tranquille.

**Descriptif portant sur les principes d'aménagements**

- 1 Sous-Bois. Epaisseur plantée et semée d'herbacées et de vivaces indigènes de sous-bois (sans ligneuses hautes). Elle intègre les places de travail pompier mais ne permet pas le passage des piétons.
- 2 Forêt existante. Espace forestier de valeur naturelle et contemplative sera classé en tant que réserve naturelle.
- 3 Prairie mi-sèche Mesobromion. Biotope digne de protection selon l'OPN, sera classé en tant que réserve naturelle, inaccessible au public. Les modalités de gestion précise devant assurer la pérennisation de la valeur du site devront faire l'objet d'un plan d'entretien validé par l'OCAN.



Ex. Relation de forte proximité entre bâti et boisement (Fondation Cartier, Paris)



Ex. Pelouse sèche

## 4

## ÉLÉMENTS INDICATIFS

**Végétation**

Strate arbustive conservée.

Strate herbacée tapissante, avec vivaces et bulbes à fleurs (ail des ours, scilles...)

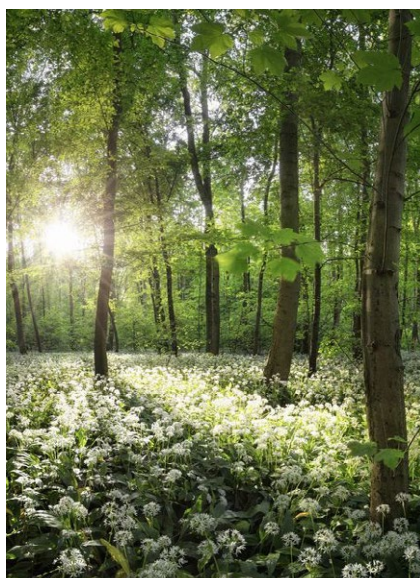
**Accessibilité**

- Piétons uniquement sur les abords
- Véhicules SIS (en pied de façade)

**Usages attendus  
Petits équipements**

En pied de façade :

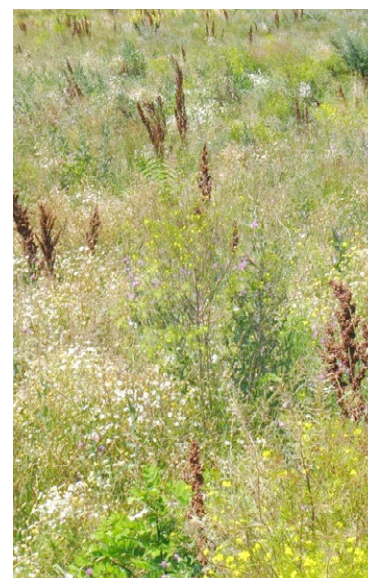
- Accès principal au bâtiment B
- Promenade
- Déploiement extérieur léger des rez-de-chaussée non fixes (assises, salons d'été...)



Bois clair (tapis d'ail des ours)



Bois dense (strate arbustive importante)



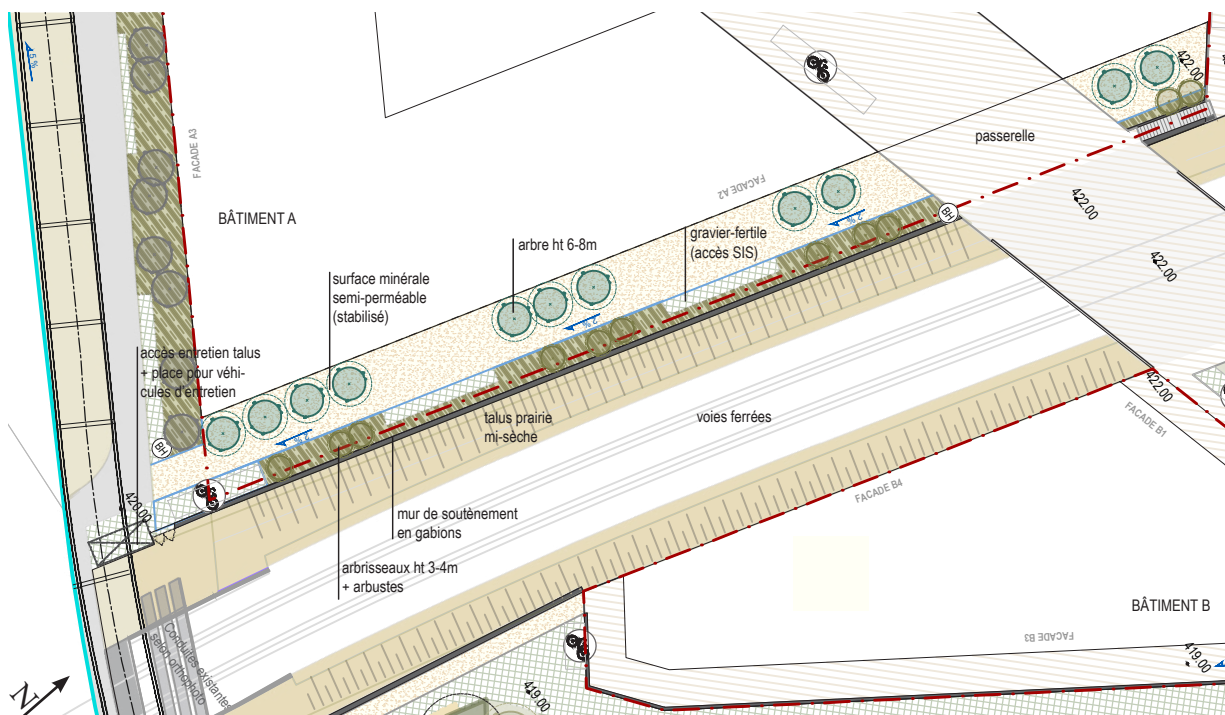
Prairie sèche - Mésobromion

## 5 Promenade ferroviaire

### Présentation / rôles généraux

Liaison transversale par l'intérieur du quartier, la promenade longe les voies des CFF en assurant une connexion entre la route de Meyrin au sud et le Parc-prairie au Chemin des Rameaux (partie Nord).

C'est un espace linéaire bien ensoleillé déroulé au pied des façades sud, qui profite d'un calme relatif du fait de la proximité des voies CFF, circulées uniquement à faible vitesse par les trains de voyageurs.



### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

#### Environnement

- Reconstruction des talus ferroviaires pour la préservation du mésobromion à orchidées
- Maintien de l'habitat et du corridor biologique de la vipère aspic, par le traitement des différences de niveaux par des murs de soutènement en gabions.
- Accompagnement de la promenade par quelques arbres à petit développement perpétuant le caractère existant des lieux.

#### Végétation

- Essences exclusivement indigènes, plantation en pleine terre.
- Arbres de 6 à 8m tigés à 4m50 ponctuels sur la promenade garantissant les accès SIS et les normes relatives aux abords des voies CFF.
- Mésobromion à orchidées, avec gestion spécifique pour la pérennité du milieu.

#### Revêtements et constructions

- Minéral perméable (type stabilisé) pour le cheminement. Une ouverture au pied des arbres de 2x2m, libre de tout revêtement, devra être mise en place afin d'assurer l'infiltration et les échanges air-eau
- Murs de soutènement en gabions végétalisés (plantes grimpantes) en limite des talus ferroviaires.
- Clôture ou garde-corps pour assurer la sécurité vis-à-vis des voies ferrées.  
Prévoir un accès pour l'entretien des talus ferroviaires de chaque côté des voies (largeur de portail 2.50 m, clôture surélevée de 10cm du sol pour la petite faune et un meilleur entretien).

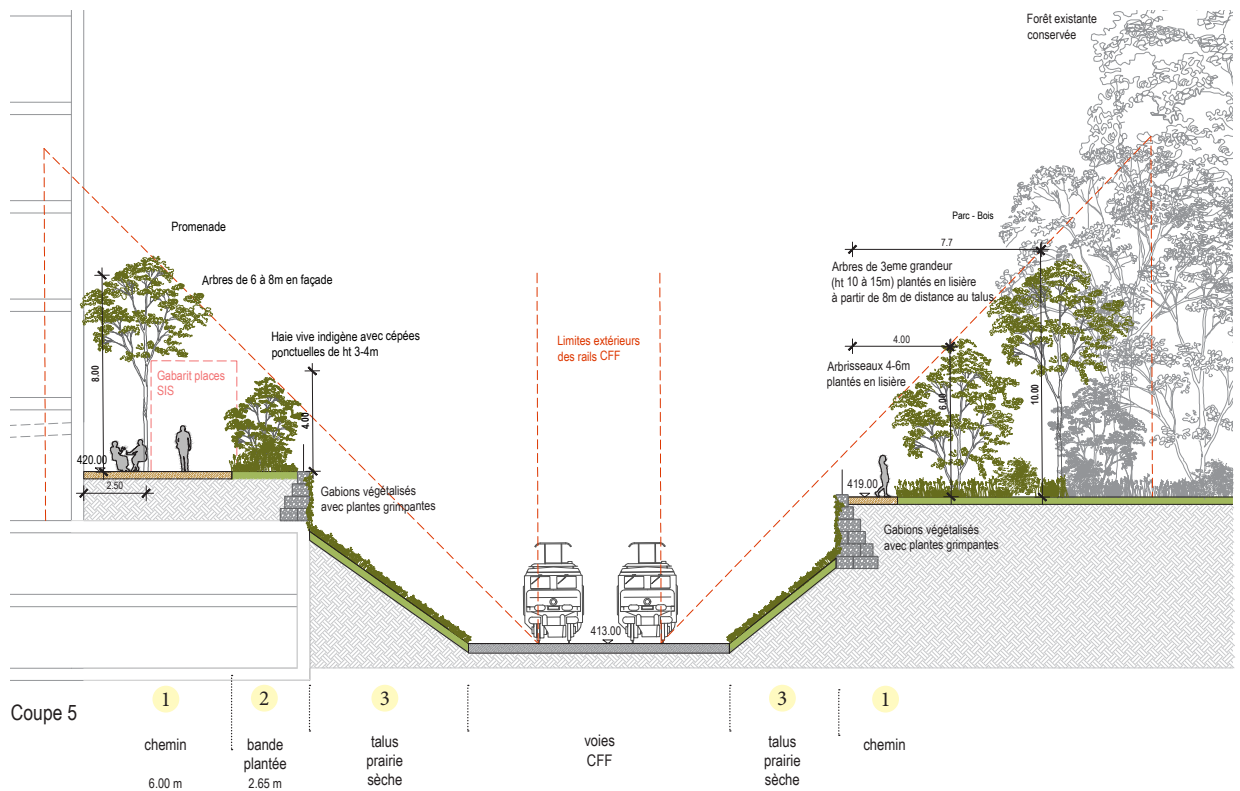
5

## Caractère

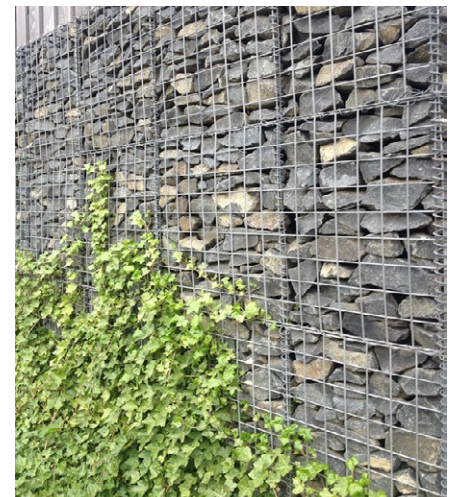
Caractère champêtre, ferroviaire. Ambiance calme, chemin de coulisse.

## Descriptif portant sur les principes d'aménagements

- 1 Chemin. Bande minérale semi-perméable en pied de façade assurant la circulation piétonne et vélo, ainsi que les accès au bâtiment et le déploiement léger des rez-de-chaussée. Quelques arbres tigés ponctuent cette promenade.
- 2 Bande plantée. Surface végétalisée accompagnant la promenade en bordure du soutènement de la voie ferrée, plantée d'arbrisseaux de 3-4m sous lesquels sont installés les éléments de mobilier (assises, rateliers vélos...) et entre lesquels s'insèrent les places pompiers. Des murs de soutènement en gabions végétalisés (plantes grimpantes) maintiennent les aménagements, favorables à la biodiversité.
- 3 Talus. Prairies sèches en pente de part et d'autre de la voie ferrée, non accessibles au public. Les talus constituent un corridor biologique pour la petite faune et limitent la perception de hauteur du mur depuis les étages inférieurs des bâtiments.



Ex. Bande arborée accompagnant un chemin, ambiance ferroviaire



Ex. Gabions végétalisés

## 5

## ÉLÉMENTS INDICATIFS

**Végétation**

- Arbrisseaux de 3-4m dans la bande plantée (gabarit CFF).
- Arbustes indigènes à baies (églantiers, neprun, aubépine...).
- Gravier planté. Mélange herbacées et rudérales, composé et entretenu selon les recommandations de la Police du Feu, Genève.

**Accessibilité**

- Piétons et MD partagés
- Véhicules SIS (en fonction du projet futur)

**Usages attendus  
Petits équipements**

- Promenade
- Haltes, points d'eau, pauses déjeuners
- Déploiement extérieur léger des rez-de-chaussée (assises, salons d'été...)

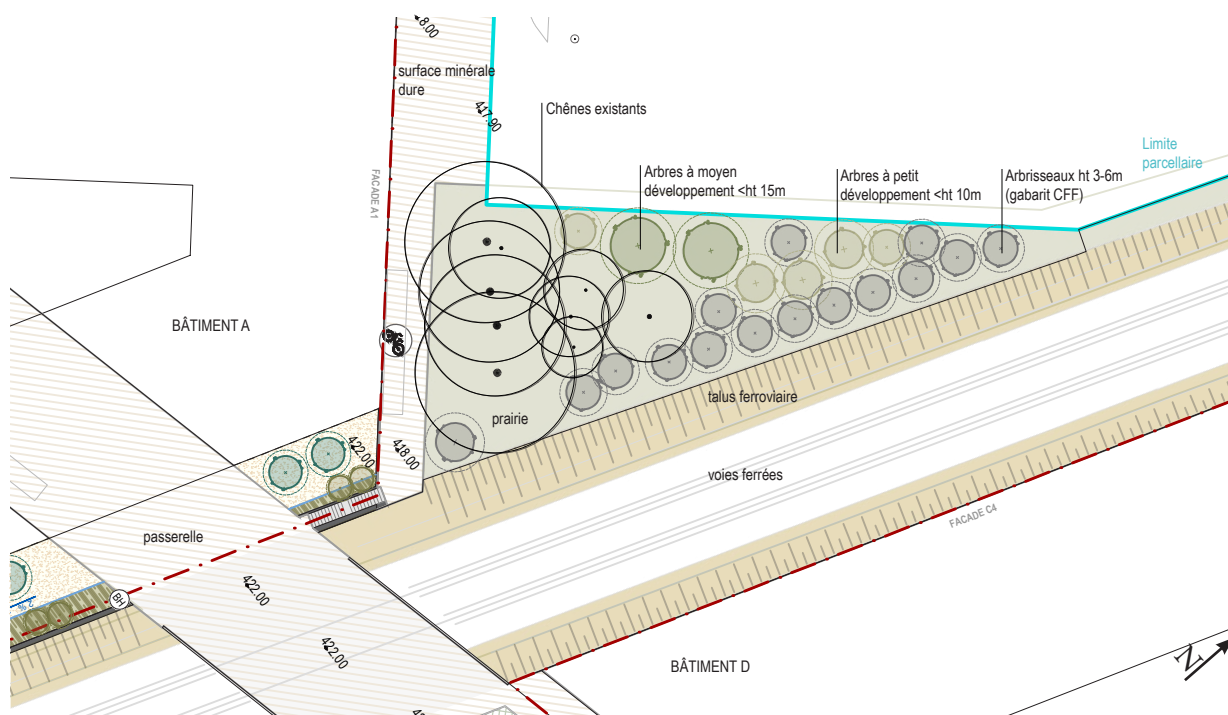
## 6 Parc-prairie - Chemin des Rameaux

### Présentation / rôles généraux

Espace public largement végétal articulé autour des chênes centenaires conservés sur la partie Nord-Ouest des voies CFF. Il profite d'une situation au calme et ensoleillée, en retrait des espaces les plus animés, bien connecté.

C'est un espace qui concilie respect de la nature et usage public, avec un caractère très champêtre et un aménagement léger, propice aux activités calmes.

Il participe à la meilleure qualification et à l'usage de l'espace-parking à l'arrière de l'hôtel existant.



### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

#### Environnement

- Préservation et valorisation sociale des chênes centenaires
- Préservation des talus CFF existants, avec le mésobromion à orchidées
- Gestion différenciée et extensive des surfaces enherbées, garantissant l'accès et l'usage de certaines surfaces et le développement de prairies hautes dans les parties moins sollicitées
- Plantation d'arbres et arbustes en petits bosquets diversifiés, permettant le développement de la prairie sèche et diversifiant les habitats pour la faune.

#### Végétation

- Essences exclusivement indigènes, plantation en pleine terre.
- Arbres à moyen et petit développement dans le Parc garantissant les normes relatives aux abords de voies CFF.
- Mésobromion à orchidées, avec gestion spécifique pour la pérennité du milieu dans les talus ferroviaires.

#### Revêtements et constructions

- Minéral lisse homogène (largeur 4.50m) depuis le pied de façade du bâtiment A, garantissant la liaison confortable en tout temps entre la Route de Pré-Bois, le Parc des Chênes et la Promenade ferroviaire.
- Clôture ou garde-corps pour assurer la sécurité vis-à-vis des voies ferrées.  
Prévoir un accès pour l'entretien des talus ferroviaires de chaque côté des voies (largeur de portail 2.50 m, clôture surélevée de 10cm du sol pour la petite faune et un meilleur entretien).

6

**Caractère**

Caractère forestier, sous-bois intime. Ambiance sereine, tranquille.

**Descriptif portant sur les principes d'aménagements**

- 1 Surface minérale dure. Surface minérale lisse confortable en tout temps, sur une largeur de 4.50m. Elle accueille aussi des stationnements pour les vélos.
- 2 Parc-prairie (Chemin des Rameaux). Surface enherbée avec une gestion différenciée. Les chênes centenaires existants sont préservés, accompagnés de nouvelles plantations d'arbres à moyen et petit développement garantissant les normes relatives aux abords des voies CFF.
- 3 Talus. Prairies sèches en pente de part et d'autre de la voie ferrée, non accessibles au public. Les talus constituent un corridor biologique pour la petite faune et limitent la perception de hauteur du mur depuis les étages inférieurs des bâtiments.

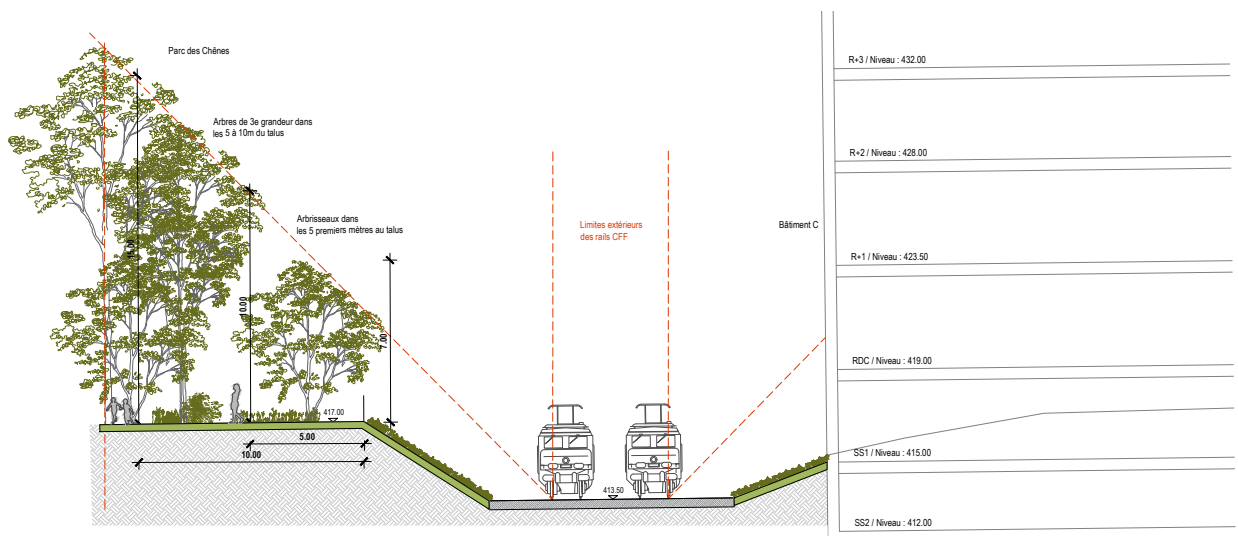


Coupe 6.1

promenade ferroviaire / accès par les escaliers

1 surface minérale dure: 4.50 m

2 Parc - prairie Chemin des Rameaux



Coupe 6.2

2 Parc - prairie Chemin des Rameaux

3 talus prairie sèche

voies ferrées

3 talus ferroviaire

bâtiment D

## 6

## ÉLÉMENTS INDICATIFS

**Végétation**

- Arbrisseaux de 3-6m dans le Parc, à proximité du talus ferroviaire (gabarit CFF).
- Prairie. Gazon fleuri sous les arbres existants et plantés avec une gestion différenciée.

**Accessibilité**

- Piétons
- Vélos aux abords uniquement

**Usages attendus  
Petits équipements**

- Promenade
- Halte, détente, pauses déjeuner
- Mobilier convivial léger : assises, tables de pique-nique



Ex. Mobilier ponctuel



Ex. Gestion différenciée

## 7 Massif Nord

### Présentation / rôles généraux

Espace de transition entre le quartier et le business center de l'ICC. Il constitue une liaison secondaire, utile dans le réseau entre la Place au Chemin Emile-Taddéoli et la route de Pré-Bois.

C'est un espace de faible intensité d'usage, principalement dédié à la circulation des cycles.



### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

#### Environnement

- Plantations arborées à petit développement et arbustives indigènes qui étendent le réseau faune du site

#### Végétation

- Essences exclusivement indigènes, sur dalle
- Arbres de petit développement à intérêt saisonnier
- Massifs arbustifs indigènes
- Prairie sèche

#### Revêtements

- Minéral lisse, confortable vélos

### ÉLÉMENTS INDICATIFS

#### Accessibilité

- Piéton sur le trottoir,
- Vélos en voie propre, liaison entre les pistes cyclables de la passerelle Taddéoli et du chemin des Papillons
- Accès TIM au parking souterrain

#### Usages attendus

- Circulation

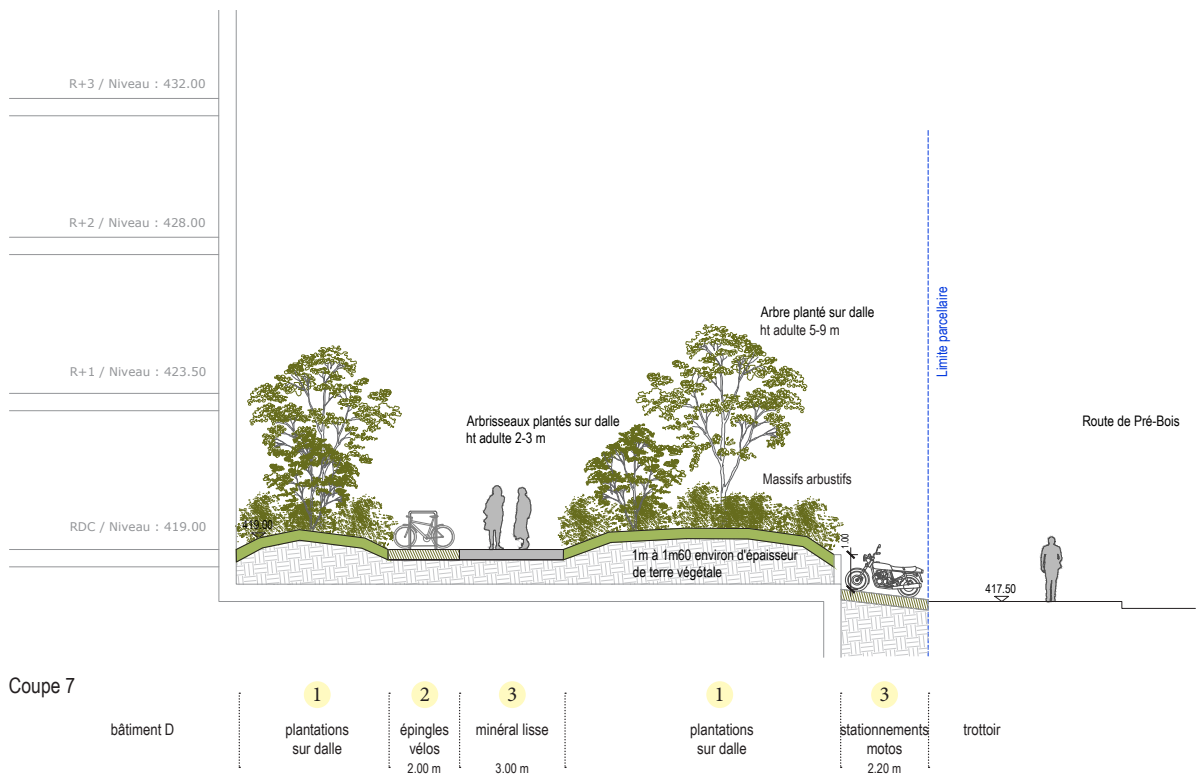
7

### Caractère / règles de composition

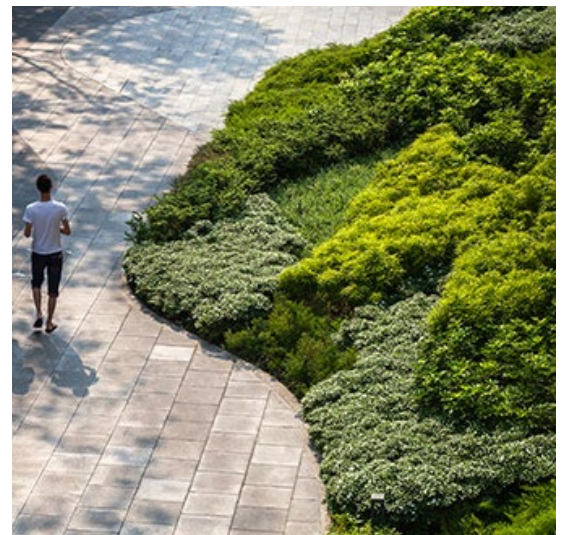
Caractère de bosquets. Ambiance sereine de promenade.

### Descriptif portant sur les principes d'aménagements

- 1 Plantations sur dalle. Epaisseur de terre de 1m à 1.60m. Arbres à petit développement ponctuels et arbrisseaux de 2-3m. Massif arbustif aux pieds des arbres.
- 2 Epingles à vélos. Elles sont intégrées dans les massifs avec un revêtement perméable.
- 3 Minéral lisse confortable pour les piétons et les vélos en tout temps.



Ex. Arbres à petit développement sur dalle (Campus Richemont, Genève)

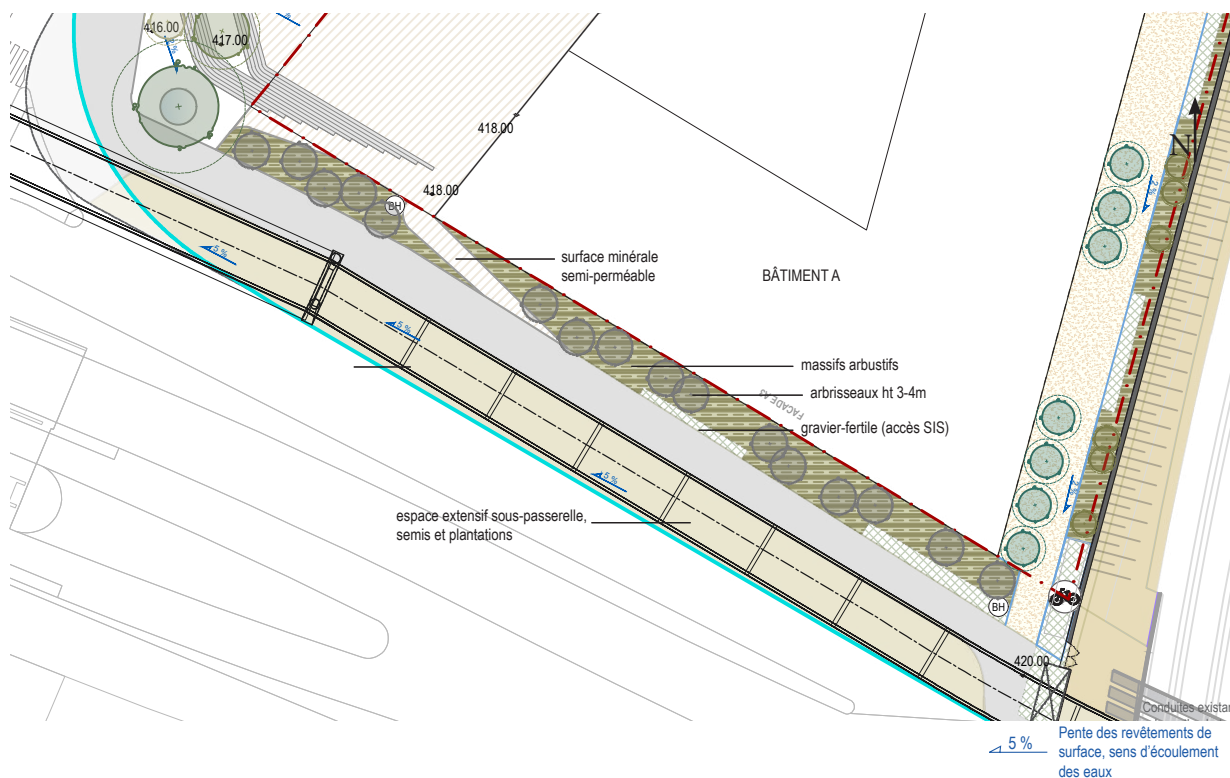


Ex. Masses arbustives

## 8 Route de Meyrin

### Présentation / rôles généraux

Espace de transition entre le quartier (bâtiment A) et la Route de Meyrin, c'est aussi un espace de passage pour les piétons et les vélos qui souhaitent longer cet axe. Une piste de vélo surélevée est d'ailleurs prévue dans un projet connexe indépendant.



### ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS

#### Environnement

- Plantations arborées à petit développement et arbustives indigènes qui étendent le réseau faune du site

#### Végétation

- Essences exclusivement indigènes
- Arbres de petit développement à intérêt saisonnier
- Massifs arbustifs indigènes
- Milieu extensif sous la passerelle de la piste cyclable

#### Revêtements

- Minéral lisse, confortable vélos
- Gravier-gazon pour les accès SIS

### ÉLÉMENTS INDICATIFS

#### Accessibilité

- Piétons sur le trottoir,
- Vélos en voie propre

#### Usages attendus

- Circulation

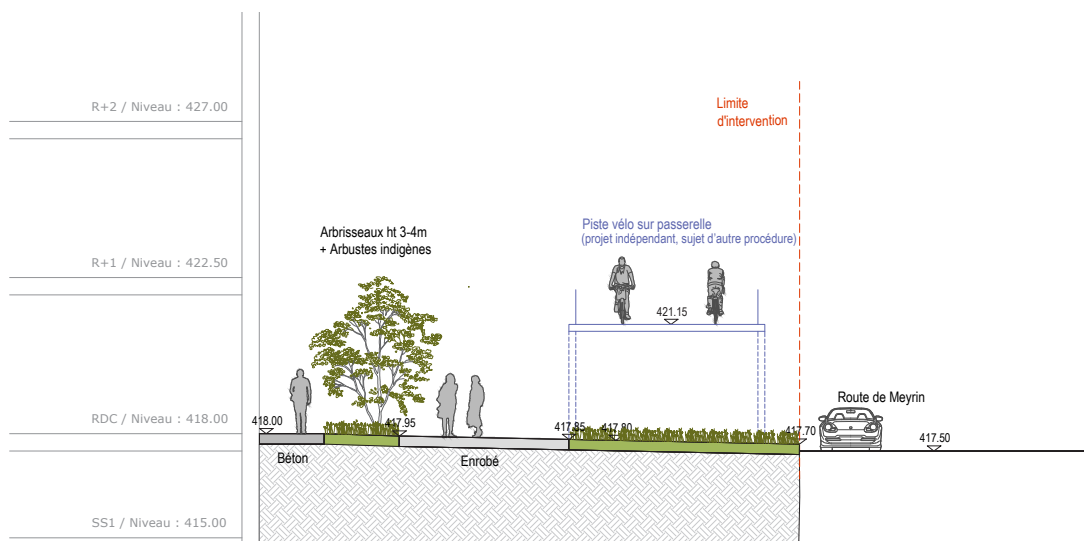
8

**Caractère / règles de composition**

Caractère citadin. Ambiance rafraichissante.

**Descriptif portant sur les principes d'aménagements**

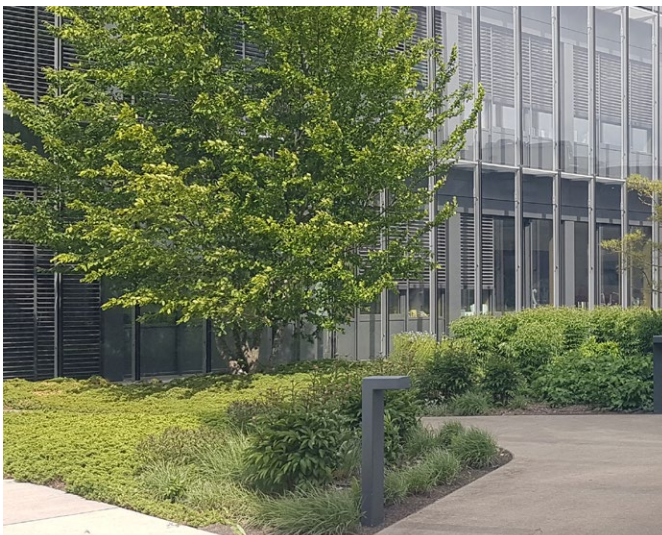
- 1 Surface minérale semi-perméable. Accès piéton depuis la Grande esplanade.
- 2 Bande plantée. Massifs arbustifs indigènes et arbrisseaux de 3-4m (voir 2m) ponctuels garantissant les accès SIS.
- 3 Surface minérale. Passage pour piétons et vélos lisse et confortable en tout temps.
- 4 Espace sous passerelle. Semis et plantations extensives indigènes sous la passerelle de la voie cyclable (projet connexe indépendant).



Coupe 8

bâtiment A

- |                                 |               |                         |   |
|---------------------------------|---------------|-------------------------|---|
| 1                               | 2             | 3                       | 4   |
| surface minérale semi-perméable | bande plantée | surface minérale ~3-4 m | végétation extensive sous passerelle ~6-7 m |

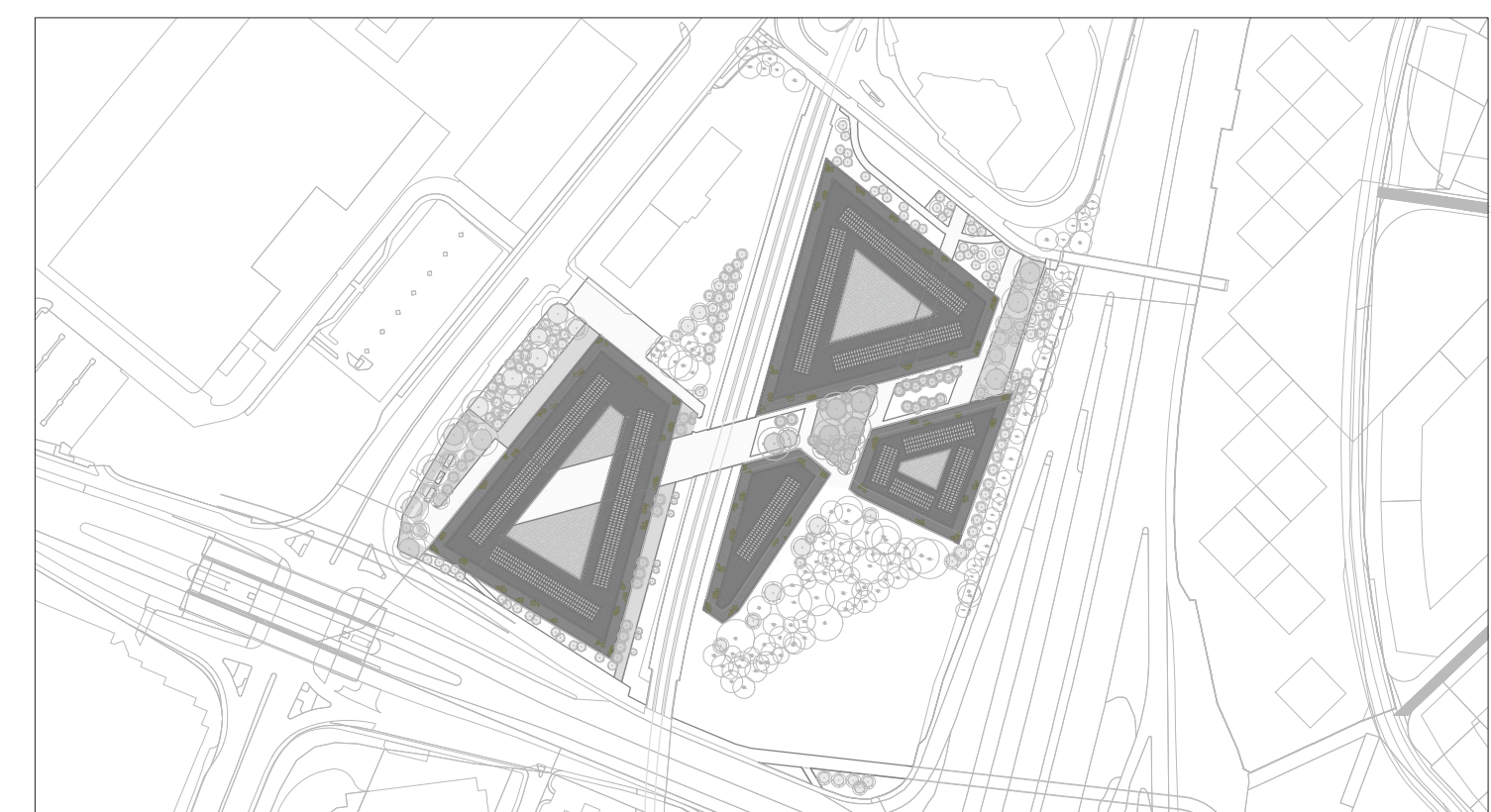


Ex. Arbres à petit développement sur dalle (Campus Richemont, Genève)



Ex. Plantations extensives, rudérales (Platform Park, Los Angeles)

ANNEXE 1 - Plan d'abattage et de démolitions



OXA-MEY\_006\_31\_AVP\_D003\_1

Table with 4 columns: Echelle, Date de création, Indice, Date, Dess. Modification. It lists project details and revision history.

Table with 4 columns: ARCHITECTE PAYSAGISTE, ARCHITECTE, INGENIEURS MOBILITE, INGENIEUR ENVIRONNEMENT. It lists the names and contact information of the project team members.

Legend (Légende) and Demolitions/Protection of site (Démolitions, abattages et protections de chantier). It includes symbols for PLQ limits, water runoff, fire access, and various types of trees and plants to be removed or preserved.



Table with 4 columns: ABATTAGES POUR LE PLQ (291 sujets), ABATTAGES POUR LA PISTE CYCLABLE (92 sujets), and other tree management details. It lists specific tree species, codes, and locations.